



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

2020 Rapport de gestion

Table des matières

Avant-propos	6
Chiffres-clés	8
1 Ensemble de la Fondation	11
1.1 Tâches	11
1.2 Structure organisationnelle	12
1.3 Rapport d'activité des organes	12
1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel	14
1.4.1 Changements au sein de la Direction	14
1.4.2 Projets et activités	14
1.5 Placements de capitaux	15
1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation	17
2 CLP Comptes de libre passage	21
2.1 Chiffres-clés	21
2.2 Membres actifs et rentiers	22
2.2.1 Assurés actifs	22
2.2.2 Bénéficiaires de rentes	22
2.3 Nature de l'application du but	22
2.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	22
2.4.1 Nature de la couverture des risques	22
2.4.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne	23
2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	23
2.4.4 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	23
2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	24
2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	24
2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	24
2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	24
2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	25
2.5.3 Explications du résultat net des placements	26
2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage	29
3 LPP Prévoyance professionnelle	33
3.1 Chiffres-clés	34
3.2 Bases et organisation	35
3.3 Membres actifs et rentiers	35
3.3.1 Assurés actifs	35
3.3.2 Bénéficiaires de rentes	36

3.4	Nature de l'application du but	36
3.4.1	Explications des plans de prévoyance	36
3.4.2	Financement, méthodes de financement	37
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	37
3.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	37
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	37
3.5.2	Développement et rémunération des avoirs-épargne (capital de prévoyance assurés actifs)	37
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	38
3.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	38
3.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	39
3.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	41
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	41
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	41
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	41
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	42
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	42
3.6.3	Explications du résultat net des placements	44
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	44
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	47

4 AC Assurance de risques des chômeurs 52

4.1	Chiffres-clés	52
4.2	Membres actifs et rentiers	53
4.2.1	Assurés actifs	53
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	53
4.3	Nature de l'application du but	53
4.3.1	Explications des plans de prévoyance	53
4.3.2	Financement, méthodes de financement	53
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	54
4.4	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	54
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	54
4.4.2	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	54
4.4.3	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	55
4.4.4	Résultats de la dernière expertise actuarielle	56
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	56
4.4.6	Modification des bases et hypothèses techniques	56
4.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	57
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	57
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	57
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	58
4.5.3	Explications du résultat net des placements	59
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	60
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	61

5	CR Contrôle de la réaffiliation	64
5.1	Chiffres-clés	64
5.2	Nature de l'application du but	64
5.3	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	64
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	65
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	66
6	Annexe Ensemble de la Fondation	68
6.1	Bases et organisation	68
6.1.1	Forme juridique et but	68
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	68
6.1.3	Indication des actes et des règlements	69
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	69
6.1.5	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	71
6.1.6	Employeurs affiliés	71
6.2	Membres actifs et rentiers	71
6.2.1	Assurés actifs	71
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	71
6.3	Nature de l'application du but	71
6.3.1	Explications des plans de prévoyance	71
6.3.2	Financement, méthodes de financement	71
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	72
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	72
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	72
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	72
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	72
6.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	73
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	73
6.5.2	Développement et rémunération des avoirs-épargne	73
6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	73
6.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers	73
6.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	73
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	73
6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	73
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	73
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	74
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	74
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement	74
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	76
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	76
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	77
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	78
6.6.6	Engagements de capital ouverts	79
6.6.7	Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending	79

6.6.8	Explications du résultat net des placements	79
6.6.9	Explications des frais de gestion de la fortune	80
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	81
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	81
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	81
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	81
6.9.1	Liquidations partielles	81
6.9.2	Mise en gage d'actifs	81
6.9.3	Procédures juridiques en cours	82
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	82
6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	82
7	Rapport de l'organe de révision	84
8	Lexique et liste des abréviations	87
8.1	Lexique	87
8.2	Liste des abréviations	88
9	Adresses	90

Le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien. En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

Afin d'améliorer la lisibilité, aucune différenciation n'est faite de manière conséquente entre la forme masculine et la forme féminine. Il va de soi que tous les sexes sont toujours pris en considération.

Avant-propos

Vers la fin de l'année, un certain soulagement était perceptible au sein de la Fondation institution supplétive LPP : les défis posés par la pandémie de COVID-19, qui se sont également fait sentir sur les marchés des capitaux, ont pu être très bien gérés. Les degrés de couverture dans les branches LPP et AC ont même augmenté et un rendement légèrement positif a été obtenu dans la branche CLP, même si la capacité d'exposition au risque s'est brièvement vue affectée.

Suite à la pandémie qui s'est rapidement propagée en Suisse au cours du premier trimestre, une réunion extraordinaire du Conseil de fondation a été convoquée le 23 mars 2020. Et ce, justement le jour où les cours de la bourse étaient au plus bas. Cela a marqué le début d'une réduction des risques pour les placements de la branche CLP. Comme auparavant, cela ne s'est pas fait de manière tactique, mais très mécaniquement selon des principes prédéfinis. Cette stratégie a bénéficié aux branches LPP et AC qui présentent une meilleure capacité d'exposition au risque. Pour ces dernières, le marché baissier a permis d'acheter des actions qui ont pu être revendues à profit quelques semaines plus tard, en suivant le principe du rééquilibrage.

Après l'abaissement du degré de couverture de 109 % à 102 % environ en mars dans le domaine LPP, l'exercice s'est finalement terminé sur une note positive. Le degré de couverture LPP était de 112,1 % à la fin de l'année, contre 109,9 % l'année précédente. Dans la branche CLP, il a chuté à environ 102 % en mars, avant de remonter à 107,8 %. Les taux d'intérêt négatifs ont temporairement affecté la capacité d'exposition au risque.

En télétravail du jour au lendemain

Au début de l'année, la Direction suivait déjà avec attention l'évolution de la crise de la COVID-19. Fin février, elle a mis en place une task force interne Coronavirus composée de spécialistes de tous les domaines d'organisation. La task force a analysé la situation dans le cadre de réunions hebdomadaires afin de décider des mesures à prendre. Lorsque la situation s'est aggravée à la mi-mars, le service informatique a tout mis en œuvre pour permettre, en un temps record, aux collaborateurs de travailler à domicile et leur fournir une plate-forme sûre et stable. Le support informatique a été renforcé et la vidéoconférence s'est imposée comme moyen de communication complémentaire au sein de l'entreprise.

Ces mesures ont été accompagnées d'une communication régulière et transparente du Conseil de fondation avec les collaborateurs via l'intranet et par voie hiérarchique. L'objectif premier était de protéger la santé des collaborateurs et de continuer ainsi à honorer le mandat de prestations. Parallèlement, il était important de renforcer la cohésion au sein des équipes et entre celles-ci. Toutes les réunions de tous les organes ont pu se dérouler sans exception, par vidéoconférence si cela n'était pas physiquement possible en raison des dispositions en vigueur. Des séances d'information en ligne pour l'ensemble du personnel, des sports en commun sur écran ou des pauses café virtuelles entre collègues ont permis de mieux maîtriser cette situation extraordinaire.

La productivité des collaborateurs n'a aucunement diminué, au contraire : la performance du service client a été globalement supérieure à celle de l'année précédente, et d'importants projets et programmes tels que « Hermes », qui contribue à améliorer la relation client et l'efficacité du service client, ont été mis en œuvre avec succès. Il a également été possible de réduire la montagne de cas en suspens dans le domaine CLP.

Le compte sans intérêts, une bouée de sauvetage temporaire

En septembre, de bonnes nouvelles nous sont parvenues de Berne : le Conseil des Etats et le Conseil national ont approuvé à l'unanimité la modification de la loi prévoyant un compte sans intérêts auprès de la Trésorerie fédérale pour la branche d'activité CLP de l'institution supplétive. Il est clairement apparu que l'entrée massive de fonds vers la Fondation dû à l'obligation de contracter, combiné à des conditions précaires dans un environnement de taux d'intérêt négatifs, tout en garantissant le capital des assurés, exigeait des mesures immédiates. La crise de la COVID-19 a également montré que le risque de découvert, avec tous les problèmes qui en découlent, est désormais réel. Les années de travail de sensibilisation au niveau politique ont donc porté leurs fruits à travers cette décision et sont le résultat d'un partenariat social actif. Cela représente un grand soulagement pour le Conseil de fondation et la Direction qui remercient le Conseil fédéral et le Parlement pour leur intervention décisive dans cette importante question relative à la protection du deuxième pilier.

Les défis à venir

Cependant, il serait trop optimiste de penser que l'institution supplétive peut espérer un avenir serein dans ces nouvelles conditions. Il est vrai que, jusqu'à présent, le compte sans intérêts n'a pas encore dû être utilisé pour la branche CLP. Mais comme sa concession est limitée à trois ans, la Fondation accorde une grande priorité aux efforts déployés pour réviser la loi sur le libre passage. Il est essentiel de trouver des solutions globales pour gérer le libre passage.

Avec l'augmentation prévisible des faillites et du chômage à la suite de la pandémie, la charge de travail et les rentrées d'argent continueront également à augmenter. Le total du bilan de l'Ensemble de la Fondation a encore augmenté au cours de l'année sous revue, passant de 18,2 milliards de francs à 19,6 milliards de francs. Cette tendance à la croissance devrait se poursuivre dans les années à venir et imposera des exigences à la Fondation à tous les niveaux. A cela s'ajoutent les défis inhérents au système liés à l'augmentation de l'espérance de vie de la population et au taux de conversion excessif.

Nous tenons à remercier nos clients, tous les collaborateurs, ainsi que nos organes de surveillance et partenaires externes, pour leur précieuse collaboration en cette période difficile.



Martin Kaiser
Président du Conseil de
fondation jusqu'au
31 décembre 2020



Lukas Müller-Brunner
Président du Conseil de
fondation à partir du
1^{er} janvier 2021



Marc Gamba
Directeur

Chiffres-clés

1 Ensemble de la Fondation		2020	2019
Nombre de comptes/assurés actifs		1'473'747	1'349'284
Nombre de rentes versées		11'817	11'149
Excédent des charges/des produits ¹	CHF	113'621'805	657'397'888
Rendement sur les placements de capitaux		1.1%	5.7%
Taux de frais TER ²		0.13%	0.14%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Total du bilan	CHF	19'598'458'697	18'169'975'899

2 CLP			
Nombre de comptes		1'272'578	1'194'107
Excédent des charges/des produits ¹	CHF	5'876'408	583'012'752
Rendement sur les placements de capitaux		0.4%	5.2%
Taux de frais TER ²		0.11%	0.13%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	15'431'232'185	13'802'993'429
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	14'319'218'008	12'696'855'660
Degré de couverture (effectif) ²		107.8%	108.7%
Degré de couverture (théorique) ²		107.0%	112.7%
Frais d'administration par compte	CHF	10.39	9.52

3 LPP			
Nombre d'assurés actifs		37'624	37'900
Nombre de rentes versées		7'350	6'735
Nombre entreprises/affiliations		32'346	31'383
Excédent des produits/des charges ¹	CHF	66'361'431	41'828'397
Rendement sur les placements de capitaux		4.1%	8.0%
Taux de frais TER ²		0.17%	0.17%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	3'090'543'264	2'971'767'583
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	2'757'264'989	2'704'850'738
Degré de couverture (effectif) ²		112.1%	109.9%
Degré de couverture (théorique) ²		120.6%	119.3%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	305.12	356.77

4 AC

Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		163'545	117'277
Nombre de rentes versées		4'467	4'414
Excédent des charges/des produits ¹	CHF	41'383'965	32'556'739
Rendement sur les placements de capitaux		4.2%	7.3%
Taux de frais TER ²		0.19%	0.18%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	831'405'414	816'147'029
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	413'347'865	439'473'445
Degré de couverture (effectif) ²		201.1%	185.7%
Degré de couverture (théorique) ²		116.2%	118.6%
Frais d'administration par rente versée	CHF	349.02	546.47

5 CR

Nombre d'annonces		28'092	24'612
Frais d'administration par annonce	CHF	31.31	49.70

¹ avant variation des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

1 Ensemble de la Fondation

1 Ensemble de la Fondation

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faïtières des employés et employeurs sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que tous les travailleurs bénéficient des prestations minimales garanties conformément aux prescriptions légales.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir souverain d'édicter des décisions.

La Fondation institution supplétive emploie à la fin de l'année sous revue 197 collaborateurs et cinq apprentis sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Comptant plus de 1,4 million d'assurés, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

1.1 Tâches

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

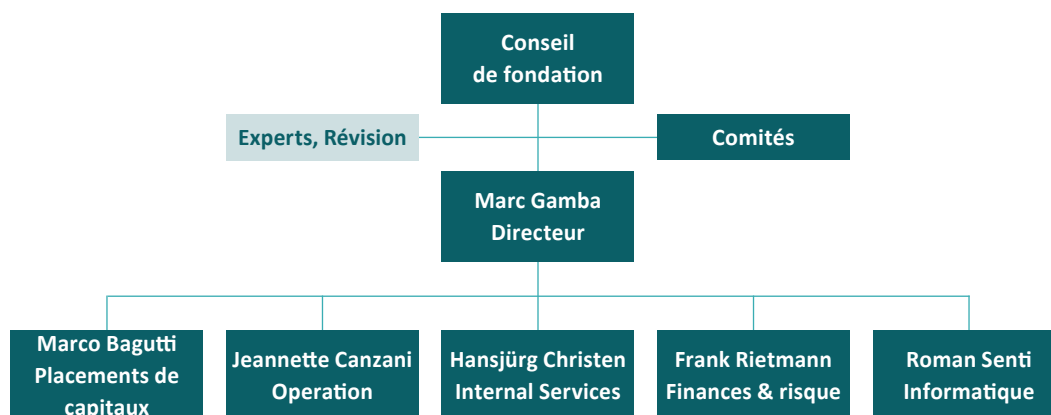
Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches :

- CLP** activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1^{er} janvier 1995.
- LPP** exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1^{er} janvier 2017.
- AC** mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1^{er} juillet 1997.
- CR** contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont réalisées depuis le 1^{er} janvier 2009 par une organisation interne à la Fondation.

1.2 Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2020, l'organisation était la suivante :



1.3 Rapport d'activité des organes

Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il a traité en particulier les affaires suivantes :

- Réduction du risque sur les placements de capitaux dans la branche CLP en raison des déséquilibres sur les marchés des capitaux consécutifs à la situation exceptionnelle liée au coronavirus et au maintien de taux d'intérêt négatifs.
- Révision et adaptation de la stratégie de placement dans la branche CLP.
- Approbation du budget de risque et de la stratégie de placement pour la branche LPP sur la base d'une étude ALM.
- Prise de connaissance du dialogue stratégique relatif aux risques avec l'autorité de surveillance, les milieux politiques et les autorités, ainsi que des mesures prises dans le cadre de la demande d'octroi d'un compte sans intérêts auprès de la Confédération pour la branche CLP.
- Mise en œuvre de la réforme des PC (art. 47a LPP) sous la forme de deux nouveaux plans de prévoyance et d'adaptations du portefeuille de plans existants.
- Révision du taux d'intérêt technique dans les branches d'activité LPP et AC ; le taux d'intérêt technique est maintenu à 1,5 % dans les deux cas.
- Adaptation des contributions aux frais dans la branche LPP.
- Adaptation du règlement des comptes de libre passage, du règlement en matière de provisions et du règlement sur les placements.

- Révision des principes ESG dans la gestion de fortune.
- Prise de connaissance de l'évolution du programme « Hermès » (cf. chapitre 1.4.2).
- Information régulière sur les mesures décidées par la task force interne Coronavirus (cf. point 1.4.2).
- Election d'un successeur à la présidence, adaptation de la composition du Comité du Conseil de fondation et du Comité de placement pour 2021.

Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation a tenu en 2020 six réunions ordinaires, au cours desquelles il a préparé les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a traité en particulier les projets, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et a formulé les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation. Le Comité s'est également penché sur les thèmes importants suivants : l'introduction éventuelle de frais de compte dans la branche CLP ; l'audit du programme et les mesures de réalisation en cours dans les projets « Hermès » ; un reporting approfondi dans le domaine du développement du portefeuille de la branche LPP et dans les ressources humaines ; la répartition des frais d'administration entre les différentes branches d'activité.

Comité de placement

Au cours de l'exercice 2020, le Comité de placement s'est réuni lors de huit séances ordinaires et deux séances extraordinaires. Comme prévu, le Comité de placement a examiné la nouvelle étude ALM pour la branche LPP et la révision de la politique de développement durable pour les placements de capitaux.

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les marchés financiers a obligé l'introduction de points non prévus à l'ordre du jour de la réunion. Comme la capacité d'exposition au risque n'était temporairement plus assurée dans la branche CLP, il a été proposé au Conseil de fondation de procéder à une réduction proactive des risques. En outre, les efforts déployés jusqu'alors en vain auprès de la Banque nationale pour instaurer un compte sans intérêts ont été portés au niveau politique. En conséquence, et dans un contexte où les taux d'intérêt négatifs vont probablement se prolonger encore longtemps, nous avons entrepris une révision approfondie du budget de risque et donc de la stratégie de placement CLP.

Le Conseil de fondation a approuvé une nouvelle stratégie de placement pour les branches d'activité CLP et LPP.

1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

1.4.1 Changements au sein de la

Direction Nominations

Aucune nomination

Sorties et départs à la retraite

Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

1.4.2 Projets et activités

Programme « Hermès »

Le programme global « Hermès » concerne l'ensemble de l'organisation dans son fonctionnement interne et dans la communication externe avec les clients. Il s'agit notamment d'accroître l'efficacité du contact avec les clients grâce à l'utilisation d'outils modernes, de mieux planifier les ressources et de réorganiser les processus de l'approche client. Ces mesures visent à accroître durablement la satisfaction des clients et des collaborateurs. Le programme a officiellement démarré à la fin de l'été 2018, mais des préparatifs avaient déjà été entrepris depuis mai 2017.

Un sous-projet de « Hermès » qui se concentrait sur la refonte du site internet et l'introduction de vidéos explicatives, a été mené à bien à la fin de l'été 2019. D'autres projets ont été mis en œuvre au cours de l'année sous revue : Les clients ont désormais accès à divers formulaires web qui leur permettent de passer leurs commandes en ligne à toute heure auprès du service clientèle. Une unité composée de collaborateurs ayant une grande expérience des centres d'appels a par ailleurs été créée et propose désormais aux clients un service d'appel spécifique. Les clients sont ainsi servis de manière plus ciblée et plus rapide. On a déjà pu constater un allègement de la charge de travail dans le domaine des conseils téléphoniques et des commandes écrites.

Mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Lorsque les cas de COVID-19 ont commencé à se multiplier en Europe, notamment dans le nord de l'Italie, vers la fin du mois de février 2020, nous avons mis sur pied une task force interne à l'entreprise. Celle-ci était composée des membres de la Direction et d'autres représentants de tous les domaines de l'organisation. Ses activités étaient et restent destinées à préserver la santé des collaborateurs, et donc à assurer l'efficacité opérationnelle et à garantir notre devoir d'assistance en tant qu'employeur. La task force a tenu une réunion ou une vidéoconférence au moins une fois par semaine et poursuivra ses activités jusqu'à la fin de la pandémie. Elle a notamment traité les sujets suivants en prenant les décisions nécessaires à chaque niveau : analyse des circonstances externes (pandémie et mesures prises par les autorités) ; concepts de protection, y compris décisions sur les mesures spatiales et organisationnelles ainsi que sur l'acquisition et l'utilisation de matériel ; transmission des informations et mesures à prendre en présence de cas de maladie suspectés et confirmés ; transmission des informations entre la task force et la présidence, le Comité du Conseil de fondation et le Conseil de fondation ainsi qu'avec les collaborateurs ; mesures de communication interne et externe.

Sur la base d'un radar des risques ou d'un système d'alerte précoce, la Direction a également constaté de manière récurrente lors de ses réunions une forte augmentation potentielle du volume d'affaires due à une hausse exceptionnelle du chômage consécutive à la pandémie.

1.5 Placements de capitaux

Rétrospective du marché

Depuis la crise financière de 2008, on n'avait pas connu une année aussi mouvementée qu'en 2020. Elle a débuté avec la poursuite du marché haussier de l'année précédente, avant que la pandémie de COVID-19 ne provoque un krach boursier. Les actions ont perdu environ un tiers de leur valeur en l'espace de deux semaines seulement. Toutes les autres catégories de placement, en particulier les actifs habituellement résistants à la crise comme les obligations d'Etat et l'or, ont également enregistré des pertes. Depuis le plus bas de la fin mars 2020, une forte reprise s'est amorcée sur tous les fronts. Grâce aux aides publiques destinées à atténuer les conséquences économiques de la crise de la COVID-19 et aux vaccins lancés avec succès en fin d'année, seules les catégories « Liquidités/Short Duration », « Valeurs immobilières monde » et « Matières premières » sont finalement restées déficitaires pour l'institution supplétive.

Au cours de l'année sous revue, le dollar américain en particulier, mais aussi la livre sterling et le yen japonais, se sont dépréciés par rapport au franc suisse. Seul l'euro a pu compenser la perte de valeur enregistrée au cours des premiers mois de l'année.

Stratégie de placement 2020

Stratégie de placement 2020	Ensemble de la Fondation ¹	LPP	AC	CLP ² jusqu'au 31.03	CLP ² à partir du 01.04
Liquidités/Short Duration	48.8%	1.0%	20.0%	42.0%	59.5%
Obligations Suisse	17.8%	46.0%	26.0%	15.0%	12.0%
Obligations Monde	13.5%	20.0%	19.0%	16.0%	12.0%
Actions Suisse	3.4%	5.0%	5.0%	5.0%	3.0%
Actions Monde	6.5%	12.0%	14.0%	11.5%	5.0%
Actions marchés émergents	1.2%	2.0%	3.0%	2.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.6%	10.0%	10.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.4%	2.0%	3.0%	0.0%	0.0%
Placements alternatifs	0.7%	2.0%	0.0%	1.5%	0.5%
Dont matières premières	0.7%	2.0%	0.0%	1.5%	0.5%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

² stratégie de placement dynamique

En raison des divers objectifs d'investissement et structures d'engagements, des stratégies de placement différentes sont définies pour chaque branche d'activité de la Fondation institution supplétive LPP. Une stratégie de placement classique et statique est adoptée pour les deux branches LPP et AC.

Etant donné que le capital des comptes de libre passage est garanti, la capacité d'exposition au risque de cette branche est limitée aux réserves disponibles. Par conséquent, la stratégie de placement est dynamique et procyclique. La chute rapide et brutale des valeurs sur les marchés des capitaux en mars a entraîné une perte de la capacité d'exposition au risque de la branche CLP pendant une courte période. Pour cette raison, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion extraordinaire du 23 mars 2020, de limiter fortement les risques d'investissement restants et de maintenir la stratégie de placement à un niveau de risque faible. Parallèlement, deux mesures ont été mises en œuvre : la demande d'un compte sans intérêts auprès de la Confédération et la révision de la stratégie de placement et du calcul des risques dans un contexte de maintien prolongé des taux d'intérêt négatifs. Les bases légales pour le compte sans intérêts de la Confédération ont été créées le 1^{er} octobre 2020 et une stratégie de placement encore moins risquée a été adoptée début 2021.

Performance

Performance par catégorie de placements	Valeur marchande CHF 31.12.2020	2020 Performance	2020 Benchmark	2020 Variation	Valeur marchand CHF 31.12.2019	2019 Performance
Liquidités/Short Duration	9'279'449'252	-0.4%	-0.8%	0.4%	6'735'710'658	-0.6%
Obligations Suisse	3'424'350'100	0.3%	1.2%	-0.9%	3'518'388'159	0.9%
Obligations Monde	2'490'455'456	2019	0.3%	1.9%	2'802'498'800	4.0%
Actions Suisse	724'123'364	3.6%	3.8%	-0.2%	840'369'993	30.2%
Actions Monde	1'393'141'515	6.1%	5.9%	0.2%	2'001'133'397	25.9%
Actions marchés émergents	300'452'343	8.2%	8.0%	0.2%	321'598'148	16.1%
Valeurs immobilières Suisse	1'406'399'363	10.2%	9.4%	0.8%	1'317'319'610	15.3%
Valeurs immobilières monde	74'248'839	-4.1%	-4.1%	0.0%	79'883'017	5.8%
Matières premières	177'140'403	-7.1%	-17.6%	10.5%	203'586'227	16.0%
FX Overlay	18'841'981				38'794'841	
Total global (avec couverture de devises)	19'288'602'617	1.1%	0.0%	1.1%	17'859'282'850	5.7%
Total global (sans couverture de devises)		0.4%	-0.9%	1.3%		5.7%

Le rendement du total des actifs de la Fondation institution supplétive doit être évalué en tenant compte des différentes stratégies de placement des branches CLP, LPP et AC. Dans l'ensemble, le rendement de 1,1 % pour 2020 peut être considéré comme très satisfaisant compte tenu de la crise de la COVID-19 et de la capacité d'exposition au risque fortement limitée de l'institution supplétive. L'écart important entre le rendement obtenu et celui de l'indice de référence est frappant. La raison principale en est la mise en œuvre conforme aux règles de la stratégie de placement dans la branche CLP. Les règles de mise en œuvre ont conduit à une sous-pondération des actions pendant le marché baissier du premier trimestre et à une surpondération correspondante pendant la phase positive des mois suivants.

En raison de la baisse des cours de change du dollar américain, de la livre sterling et du yen japonais, la couverture étendue des risques de change dans les actifs immobilisés de l'institution supplétive a permis non seulement de réduire les risques comme souhaité, mais aussi d'améliorer la performance de 0,7 point de pourcentage.

Exercice des droits de vote

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur le site de la Fondation institution supplétive (www.aeis.ch).

1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation

Bilan de l'Ensemble de la Fondation

ACTIF	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Placements de la fortune	19'595'807'298.91	18'168'413'466.27
Liquidités	153'957'132.91	157'084'514.42
Créances envers les cotisants	124'268'807.29	119'237'965.35
Autres créances	25'765'036.12	28'980'370.60
Avoirs auprès de tiers	1'285'457.90	1'271'210.54
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	2'796'343.29	5'730'012.12
Avoirs auprès du Fonds de Garantie	19'150'824.83	18'976'961.58
Avoirs auprès de destinataires	2'532'410.10	3'002'186.36
Placements de capitaux	19'288'602'616.59	17'859'282'849.89
Liquidités/Short Duration	9'279'449'252.28	6'735'710'657.86
Obligations Suisse	3'424'350'099.91	3'518'388'158.79
Obligations monde	2'490'455'456.01	2'802'498'799.87
Actions Suisse	724'123'364.06	840'369'992.83
Actions monde	1'393'141'515.15	2'001'133'397.21
Actions marchés émergents	300'452'343.42	321'598'147.55
Matières premières	177'140'402.85	203'586'227.04
Valeurs immobilières Suisse	1'406'399'362.84	1'317'319'610.36
Valeurs immobilières monde	74'248'839.26	79'883'017.37
Fx Overlay	18'841'980.81	38'794'841.01
Équipements d'exploitation	3'213'706.00	3'827'766.01
Compte de régularisation actif	2'651'398.17	1'562'432.33
Total des actifs	19'598'458'697.08	18'169'975'898.60
PASSIF	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements	239'592'090.95	572'733'706.79
Prestations de libre passage et rentes	62'477'408.89	63'391'259.23
Autres dettes	177'114'682.06	509'342'447.56
Compte de régularisation passif	5'054'010.29	5'732'079.00
Réserve de cotisations d'employeur	254'567.33	206'158.53
Provisions non techniques	377'165.00	395'914.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	17'489'830'861.31	15'841'179'842.87
Capital de prévoyance assurés actifs	15'035'776'838.66	13'542'117'513.74
Capital de prévoyance rentiers	1'478'935'022.65	1'382'550'329.13
Provisions techniques	975'119'000.00	916'512'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	1'402'580'890.21	1'454'791'674.14
Capital de la fondation, fonds libres	460'769'111.99	294'936'523.27
Capital de la fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres	460'764'111.99	294'931'523.27
Fonds libres (au 01.01.)	294'931'523.27	257'226'044.64
Excédent des produits (+)/des charges (-)	165'832'588.72	37'705'478.63
Total des passifs	19'598'458'697.08	18'169'975'898.60

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2020	CHF 2019
Cotisations et apports ordinaires et autres	211'945'232.75	214'102'403.44
Cotisations des salariés	97'284'498.86	95'868'030.38
Cotisations des employeurs	105'800'022.68	107'684'224.72
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations	-27'582.32	-70'339.04
Primes uniques et rachats	3'256'187.51	4'481'052.06
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	115'582.30	0.00
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	5'955'293.00	5'443'619.20
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	-438'769.28	695'816.12
Prestations d'entrée	4'406'339'566.61	3'859'976'091.68
Apports de libre passage	4'397'884'930.45	3'853'772'381.04
Versements pour nouvelles affiliations	268.35	29'823.99
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	8'454'367.81	6'173'886.65
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	4'618'284'799.36	4'074'078'495.12
Prestations réglementaires	-505'645'231.82	-442'315'573.09
Rente de vieillesse	-59'174'510.27	-52'849'347.08
Rentes de survivants	-7'117'261.33	-6'667'034.28
Rentes d'invalidité	-24'502'776.12	-23'361'718.13
Rentes pour enfants	-2'933'421.45	-2'854'446.15
Prestations en capital à la retraite	-359'289'013.41	-320'570'649.37
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-53'256'373.46	-39'666'886.64
Prestations de libre passage cas de sinistres	628'124.22	3'654'508.56
Prestation de sortie	-2'542'292'652.06	-2'218'561'588.67
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'466'373'144.98	-2'157'838'168.25
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-20'486'846.03	-22'879'729.37
Versements droits fondés sur liquidations partielles	0.00	-75'255.69
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-828'057.38	-805'256.65
Versements RCE en cas de résiliation du contrat	-39'591.18	-36'033.44
Versements anticipés EPL/divorce	-54'565'012.49	-36'927'145.27
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-3'047'937'883.88	-2'660'877'161.76
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-1'648'860'127.24	-1'642'382'430.09
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-1'484'109'502.39	-1'318'153'319.13
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-96'384'693.52	-172'027'329.13
Dissolution/constitution de provisions techniques	-58'607'000.00	-129'919'000.00
Rémunération du capital épargne	-9'710'522.53	-22'389'154.31
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-48'408.80	106'372.48
Charges d'assurance	-1'005'519.00	-958'501.30
Cotisations au Fonds de Garantie	-1'005'519.00	-958'501.30
Résultat net de l'activité d'assurance	-79'518'730.76	-230'139'598.03

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2020	CHF 2019
Résultat net des placements	216'141'529.09	911'790'024.22
Intérêts des autres créances	2'211'066.98	2'098'481.20
Rémunération des placements de capitaux	240'147'032.49	935'925'772.54
Résultat liquidités/Short Duration	-21'158'620.32	-32'950'414.50
Résultat obligations Suisse	9'974'011.23	27'637'554.35
Résultat obligations monde	49'043'409.95	98'549'448.81
Résultat actions Suisse	3'980'948.22	196'535'271.74
Résultat actions monde	-61'617'162.83	378'623'575.99
Résultat actions marchés émergents	11'319'370.96	44'900'178.86
Résultat matières premières	-16'113'978.97	24'362'978.90
Résultat valeurs immobilières Suisse	141'109'483.18	174'511'138.77
Résultat valeurs immobilières monde	-2'264'131.24	5'115'465.66
Résultat FX Overlay	125'873'702.31	18'640'573.96
Frais de gestion de la fortune	-24'150'147.61	-24'312'397.42
Charges d'intérêts	-2'066'422.77	-1'921'832.10
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	18'749.00	912'560.32
Autres produits	8'244'550.23	9'214'729.17
Produits de prestations fournies	5'950'653.52	5'916'860.72
Produits divers	2'293'896.71	3'297'868.45
Autres frais	-1'887'172.69	-3'450'553.48
Frais d'administration	-29'377'120.08	-30'929'273.87
Administration générale et amortissements	-28'985'356.88	-30'506'119.36
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle	-266'763.20	-298'154.51
Autorités de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur	113'621'804.79	657'397'888.33
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	52'210'783.93	-619'692'409.70
Excédent des produits (+) / des charges (-)	165'832'588.72	37'705'478.63

2 CLP Comptes de libre passage

2 CLP Comptes de libre passage

En vertu de l'art. 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les assurés qui quittent une institution de prévoyance sont tenus de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise ils entendent maintenir leur couverture de prévoyance. A défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les assurés peuvent également demander à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2020	2019
Nombre de comptes		1'272'578	1'194'107
Excédent des produits/des charges ¹	CHF	5'876'408	583'012'752
Rendement sur les placements de capitaux	CHF	0.4%	5.2%
Taux de frais TER ²		0.11%	0.13%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	15'431'232'185	13'802'993'429
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	14'319'218'008	12'696'855'660
Degré de couverture (effectif) ²		107.8%	108.7%
Degré de couverture (théorique) ²		107.0%	112.7%
Frais d'administration par compte	CHF	10.39	9.52

¹ avant variation des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

Les entrées de nouveaux fonds de prévoyance, déjà très élevées l'année précédente (3,8 milliards de francs), ont augmenté à nouveau en 2020 pour atteindre 3,9 milliards de francs. Etant donné que les sorties de fonds à hauteur de 2,6 milliards de francs ont augmenté plus fortement que les entrées par rapport à l'année précédente, l'afflux net des fonds de prévoyance a baissé à 1,3 milliard de francs (année précédente : 1,5 milliard de francs). Comme l'année précédente, environ 270'000 opérations (apports et versements) ont été enregistrées dans la branche CLP en 2020.

2.2 Membres actifs et rentiers

2.2.1 Assurés actifs

Evolution de l'effectif des assurés actifs	Nombre 2020	Nombre 2019
Effectif des personnes assurées au 01.01.	1'194'107	1'126'756
Entrées	159'938	143'847
Sorties	-81'467	-76'496
Effectif des assurés actifs au 31.12.	1'272'578	1'194'107

2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est versée dans la branche CLP.

2.3 Nature de l'application du but

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture du risque supplémentaire. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.4 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP assume les risques liés aux placements dans leur intégralité. En cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité, seul le capital existant est versé et elle n'assume donc aucun risque actuariel.

2.4.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

L'avoir d'épargne a augmenté au cours de l'année sous revue de 12,8 % (année précédente 12,2 %).

Développement et rémunération des avoirs-épargne	CHF 2020	CHF 2019
Etat des avoirs d'épargne au 01.01.	12'327'044'660	10'989'339'608
Apports de libre passage	4'212'079'245	3'598'012'385
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	7'867'890	5'102'542
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'281'689'399	-1'979'963'960
Versements anticipés EPL/divorce	-50'590'646	-33'297'757
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-308'912'480	-264'521'092
Dissolution pour contributions aux frais	-160'700	-104'700
Versements indus	-5'101'887	-271'049
Rémunération des avoirs d'épargne	1'617'324	12'748'682
Total des avoirs d'épargne au 31.12.	13'902'154'008	12'327'044'660

En raison du niveau durablement faible des intérêts, les institutions de prévoyance transfèrent les prestations de libre passage des destinataires sortants à l'institution supplétive nettement plus tôt que par le passé. Il s'ensuit que l'année sous revue, comme l'année précédente, a affiché un volume anormalement élevé d'apports de libre passage ainsi que de prestations de libre passage versées par la suite en cas de sortie.

Au cours de l'année sous revue, les prestations de libre passage ont été rémunérées à 0,01 % (année précédente 0,1 %).

2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Total des avoirs d'épargne	13'902'154'008	12'327'044'660
Avoirs de libre passage selon LPP (compte-témoin)	8'861'594'527	7'923'450'995

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 13,9 milliards de francs, 63,7 % (année précédente 64,3 %) ont été des avoirs de vieillesse selon la LPP. Ceci confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part surobligatoire.

2.4.4 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels, la garantie octroyée sur la valeur nominale et les possibilités restreintes d'assainissement nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital :

Développement des provisions techniques	CHF 2020	CHF 2019
Provisions techniques au 01.01.	369'811'000	329'680'000
Modification provision pour protection du capital	47'253'000	40'131'000
Total provisions techniques au 31.12.	417'064'000	369'811'000

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital était de 3,0 % de l'avoir-épargne et a été entièrement atteinte.

2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels.

2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	14'319'218'008	12'696'855'660
Réserve de fluctuation de valeur	1'002'345'261	1'106'137'769
Fonds libres	109'668'917	0
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	15'431'232'185	13'802'993'429
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	107.8%	108.7%

Le degré de couverture a diminué de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Bien que les revenus des placements de capitaux aient conduit à un résultat légèrement positif dans l'ensemble, l'effet négatif de l'afflux net des apports de libre passage a entraîné une détérioration du degré de couverture. Comme les apports de libre passage ont connu cette année encore des entrées nettes élevées et que cette tendance devrait se poursuivre, le degré de couverture va continuer à se détériorer. Les fonds libres ainsi constitués ne devraient donc pas subsister longtemps. Les fonds libres dégagés cette année sont principalement dus à la réduction de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur (voir section suivante).

2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2020	CHF 2019
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1'106'137'769	523'125'018
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-103'792'508	583'012'752
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	1'002'345'261	1'106'137'769
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)	1'002'345'261	1'612'500'669
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	0	-506'362'900

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99 % et un horizon temporel de deux ans. Dans le domaine CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur était de 7,0 % (année précédente 12,7 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cette diminution est principalement due à une réduction du risque et de la volatilité de l'allocation stratégique d'actifs qui y est liée dans la branche CLP.

2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	59.5%	45.0%	73.0%	9'063'876'900	58.5%	6'539'170'617	46.1%
Obligations Suisse	12.0%	10.0%	14.0%	1'942'596'611	12.5%	2'019'339'190	14.2%
Obligations Monde	12.0%	10.0%	14.0%	1'751'754'928	11.3%	2'114'162'668	14.9%
Actions Suisse	3.0%	1.0%	4.0%	528'585'316	3.4%	651'655'436	4.6%
Actions Monde	5.0%	3.0%	7.0%	865'743'595	5.6%	1'513'004'101	10.7%
Actions marchés émergents	1.0%	0.0%	2.0%	203'304'130	1.3%	230'926'734	1.6%
Valeurs immobilières monde	7.0%	2.0%	10.0%	1'005'852'824	6.5%	945'078'290	6.7%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%	0	0.0%
Matières premières	0.5%	0.0%	1.0%	125'822'840	0.8%	148'604'970	1.0%
FX Overlay				10'689'915	0.1%	29'201'062	0.2%
Total placements de capitaux				15'498'227'061	100.0%	14'191'143'067	100.0%
Autres actifs				113'440'703		114'452'192	
Total du bilan				15'611'667'764		14'305'595'259	
Dont placements alternatifs	0.5%	0.0%	6.0%	343'575'030	2.2%	268'509'294	1.9%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. E, OPP 2	0.5%	0.0%	1.0%	125'822'840	0.8%	148'604'970	1.0%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	217'752'190	1.4%	119'904'324	0.8%

¹ Placement des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Au cours de l'année sous revue, un changement important a été apporté à l'allocation d'actifs dans la branche CLP. La chute des marchés financiers à la fin du premier trimestre a entraîné une réduction active des risques d'investissement dans le cadre de la stratégie de placement dynamique. En raison de la situation incertaine et de la perte momentanée de la capacité d'exposition au risque dans cette branche, le Conseil de fondation a décidé de poursuivre une stratégie de placement beaucoup moins risquée à partir du 1^{er} avril 2020. Parallèlement, deux mesures ont été introduites : la demande d'un compte sans intérêts auprès de la Confédération et la révision de la stratégie de placement et du calcul des risques dans un contexte de maintien prolongé des taux d'intérêt négatifs. Les bases légales pour le compte sans intérêts de la Confédération ont été créées le 1^{er} octobre 2020 et une stratégie de placement encore moins risquée a été adoptée début 2021.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	31.12.2020	7.5%	957'291'709	6.7%	50.0%
Actions	31.12.2019	10.0%	2'316'331'628	16.3%	50.0%
Valeurs immobilières	1'042'227'972	6.7%	1'018'001'058	7.2%	30.0%
Valeurs immobilières monde ¹	29'386'942	0.2%	63'464'423	0.4%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	343'575'030	2.2%	268'509'294	1.9%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	11'400'142'016	73.6%	9'631'009'378	67.9%	100.0%
Total placements de capitaux	15'498'227'061	100.0%	14'191'143'067	100.0%	
Devises étrangères non assurées	652'344'251	4.2%	878'746'075	6.2%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

2.5.3 Explications du résultat net des placements

Le rendement de 0,4 % réalisé sur les placements de capitaux de la branche CLP est un résultat réjouissant compte tenu de la persistance des taux d'intérêt négatifs, des turbulences du marché au premier trimestre, de la stratégie de placement prudente et de la capacité d'exposition au risque fortement limitée.

L'écart élevé de 1,4 % entre la performance réalisée et l'indice de référence est frappant. En raison de la stratégie de placement dynamique et du rééquilibrage fondé sur des règles, l'allocation effective en actions du portefeuille était inférieure à la stratégie pendant le marché baissier de mars 2020 et supérieure à la stratégie pendant la phase de reprise qui a suivi. L'écart de performance positif dans les matières premières, où les fonds ont perdu beaucoup moins de valeur que l'indice de référence, a également eu un impact sur le résultat global. Toutefois, en raison de la faible allocation dans cette catégorie, cet impact a été limité. Le résultat relatif a également été meilleur que les années précédentes dans le domaine des Valeurs immobilières Suisse, où les fonds de placement du portefeuille de la branche CLP ont pu faire mieux que les fondations de placement en termes de rendement. L'écart de rendement de 1,9 % dans le domaine des Obligations monde provient de la différence de pondération des devises. Toutefois, la couverture des risques de change de la gestion overlay a largement compensé cet effet.

Performance par catégorie de placements	Valeur marchande CHF 31.12.2020	2020 Performance	2020 Benchmark	2020 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2019	2019 Performance
Liquidités/Short Duration	9'063'876'900	-0.4%	-0.8%	0.4%	6'539'170'617	-0.6%
Obligations Suisse	1'942'596'611	0.3%	1.2%	-0.9%	2'019'339'190	0.9%
Obligations monde	1'751'754'928	2.2%	0.3%	1.9%	2'114'162'668	4.0%
Actions Suisse	528'585'316	3.6%	3.8%	-0.2%	651'655'436	30.2%
Actions monde	865'743'595	6.1%	5.9%	0.2%	1'513'004'101	25.9%
Actions marchés émergents	203'304'130	8.2%	8.0%	0.2%	230'926'734	16.1%
Valeurs immobilières Suisse	1'005'852'824	10.2%	9.5%	0.7%	945'078'290	15.3%
Valeurs immobilières monde	0	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%
Matières premières	125'822'840	-7.2%	-17.6%	10.4%	148'604'970	15.9%
FX Overlay	10'689'915				29'201'062	
Total global (avec couverture de devises)	15'498'227'061	0.4%	-1.0%	1.4%	14'191'143'067	5.2%
Total global (sans couverture de devises)		-0.2%	-1.8%	1.6%		5.1%

2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Apports reçus non attribués	160'495'843	482'570'235
Engagements pour dommages éventuels	565'000	549'000
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	15'314'774	15'614'989
Impôt à la source	944'068	1'067'042
Engagements divers	521'691	595'019
Total autres dettes	177'841'375	500'396'285

La réduction des « apports reçus non attribués » d'environ deux tiers par rapport à l'année précédente reflète l'augmentation de la capacité de traitement des postes ouverts.

Frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Administration générale et amortissements	13'122'536	11'281'579
Organe de révision	38'782	43'278
Autorité de surveillance	54'939	44'424
Total frais d'administration	13'216'257	11'369'282

Financement des frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Total frais d'administration	13'216'257	11'369'282
Contribution des assurés aux frais	160'700	104'700
Résultat (déficit)	13'055'557	11'264'582

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais d'administration n'est prélevée depuis début 2011.

2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

Bilan Comptes de libre passage

ACTIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Placements de la fortune		15'611'474'684.13	14'305'488'327.16
Liquidités		109'605'200.52	108'693'604.84
Autres créances		2'467'640.02	4'252'385.71
Avoirs auprès de tiers		572'945.30	467'283.86
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		1'894'694.72	3'785'101.85
Placements de capitaux	2.5.2	15'498'227'060.50	14'191'143'067.48
Liquidités/Short Duration		9'063'876'900.46	6'539'170'617.47
Obligations Suisse		1'942'596'611.33	2'019'339'189.51
Obligations Monde		1'751'754'927.91	2'114'162'668.14
Actions Suisse		528'585'316.08	651'655'436.40
Actions Monde		865'743'595.42	1'513'004'100.60
Actions marchés émergents		203'304'130.07	230'926'734.07
Matières premières		125'822'840.30	148'604'970.01
Valeurs immobilières Suisse		1'005'852'824.12	945'078'289.73
FX Overlay		10'689'914.81	29'201'061.55
Équipements d'exploitation		1'174'783.09	1'399'269.13
Compte de régularisation actif		193'079.53	106'932.16
Total des actifs		15'611'667'763.66	14'305'595'259.32

PASSIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements		177'842'293.75	500'419'949.91
Prestations de libre passage		918.37	23'664.88
Autres dettes	2.6	177'841'375.38	500'396'285.03
Compte de régularisation passif		2'593'285.09	2'181'880.60
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		14'319'218'007.67	12'696'855'660.04
Capital de prévoyance assurés actifs	2.4.2	13'902'154'007.67	12'327'044'660.04
Provisions techniques	2.4.4	417'064'000.00	369'811'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	1'002'345'260.54	1'106'137'768.77
Capital de la fondation, fonds libres		109'668'916.61	0.00
Capital de la fondation		0.00	0.00
Fonds libres		109'668'916.61	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+)/des charges (-)		109'668'916.61	0.00
Total des passifs		15'611'667'763.66	14'305'595'259.32

Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	CHF 2020	CHF 2019
Prestations d'entrée		4'214'837'859.70	3'602'835'476.62
Apports de libre passage		4'206'969'969.82	3'597'732'934.72
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		7'867'889.88	5'102'541.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		4'214'837'859.70	3'602'835'476.62
Prestations réglementaires		-308'309'115.33	-264'521'091.70
Prestations en capital à la retraite		-257'018'415.52	-229'569'045.69
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-51'290'699.81	-34'952'046.01
Prestation de sortie		-2'332'280'045.19	-2'013'261'717.31
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2'281'689'398.96	-1'979'963'960.11
Versements anticipés EPL/divorce		-50'590'646.23	-33'297'757.20
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2'640'589'160.52	-2'277'782'809.01
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-1'622'523'047.63	-1'377'940'751.91
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-1'573'652'723.20	-1'325'061'069.51
Dissolution/constitution de provisions techniques		-47'253'000.00	-40'131'000.00
Rémunération du capital épargne		-1'617'324.43	-12'748'682.40
Résultat net de l'activité d'assurance		-48'274'348.45	-52'888'084.30

Résultat net des placements	2.5.3	66'928'645.98	646'850'934.09
Rémunération des placements de capitaux		84'787'386.85	665'148'776.09
Résultat liquidités/Short Duration		-20'467'113.45	-31'811'389.33
Résultat Obligations Suisse		5'835'330.57	14'473'851.78
Résultat Obligations Monde		33'088'134.73	71'797'727.33
Résultat Actions Suisse		-2'902'738.00	145'590'252.26
Résultat Actions Monde		-110'772'683.99	275'366'697.30
Résultat actions marchés émergents		4'048'071.00	32'241'017.96
Résultat matières premières		-12'568'306.49	15'523'654.24
Résultat valeurs immobilières Suisse		101'464'379.39	125'885'936.10
Résultat FX Overlay		87'062'313.09	16'081'028.45
Frais de gestion de la fortune		-17'433'507.49	-17'929'299.09
Charges d'intérêts		-425'233.38	-368'542.91
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
Autres produits		505'346.25	613'772.80
Produits de prestations fournies		160'700.00	104'700.00
Produits divers		344'646.25	509'072.80
Autres frais		-66'977.98	-194'589.51
Frais d'administration	2.6	-13'216'257.42	-11'369'281.50
Administration générale et amortissements		-13'122'535.91	-11'281'579.47
Organe de révision		-38'782.03	-43'277.73
Autorités de surveillance		-54'939.48	-44'424.30
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		5'876'408.38	583'012'751.58
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	103'792'508.23	-583'012'751.58
Excédent des produits (+) / des charges (-)		109'668'916.61	0.00

3 LPP Prévoyance professionnelle

3 LPP Prévoyance professionnelle

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affilié, dans la mesure où il/elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit, en outre, les prestations légales pour les employés ou leurs survivants si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la Fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rentes si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre élevé annuel des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les assurés n'ont pas les ressources financières pour payer les cotisations. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Ces faits ne doivent cependant pas occulter le fait que l'institution supplétive compte un grand nombre de clients dans son portefeuille, avec lesquels elle travaille sur une base stable depuis des années.

3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2020	2019
Nombre d'assurés actifs		37'624	37'900
Nombre de rentes versées		7'350	6'735
Nombre entreprises/affiliations		32'346	31'383
Excédent des produits/des charges ¹	CHF	66'361'431	41'828'397
Rendement sur les placements de capitaux		4.1%	8.0%
Taux de frais TER ²		0.17%	0.17%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	3'090'543'264	2'971'767'583
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	2'757'264'989	2'704'850'738
Degré de couverture (effectif) ²		112.1%	109.9%
Degré de couverture (théorique) ²		120.6%	119.3%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	305.12	356.77

¹ avant variation des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

Le nombre indiqué d'assurés actifs à la fin de 2020 comprend un renouvellement de portefeuille de près d'un tiers. Au total, 11'472 nouveaux assurés (année précédente 11'289) ont été enregistrés et 11'748 (année précédente 10'906) sont sortis. Le changement a été un peu moins important parmi les entreprises et/ou affiliations. Sur les 32'346 entreprises ou affiliations, 6'545 (année précédente 6'030) ont été nouvellement ajoutées et 5'582 (année précédente 5'391) ont quitté la Fondation. Avec les mutations effectuées auprès des assurés restés dans les entreprises ou affiliations, la branche LPP a traité un grand nombre d'opérations à forte intensité de travail.

3.2 Bases et organisation

Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est obligée d'affilier les employeurs volontairement ou d'office ainsi que d'assurer des personnes à titre facultatif. Le nombre d'affiliations est présenté dans le tableau ci-après, réparties selon chaque tâche légale :

Entreprises / affiliations	Nombre 31.12.2020	Nombre 31.12.2019
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	6'736	6'861
Affiliations d'office en suspens	630	606
Affiliations facultatives d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b, LPP)	20'816	19'982
Total employeurs / entreprises	28'182	27'449
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	537	524
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	312	284
Maintien facultatif de l'assurance (art. 47/60 al. 2 let c, LPP)	1'815	1'663
Total affiliations individuelles	2'664	2'471
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'500	1'463
Total entreprises / affiliations	32'346	31'383

Au cours de l'année sous revue, le nombre d'affiliations volontaires a augmenté comme l'année précédente, tandis que le nombre d'affiliations d'office et de réaffiliations a diminué. Ces changements se situent dans la marge de variation normale d'un exercice.

3.3 Membres actifs et rentiers

3.3.1 Assurés actifs

Le nombre des assurés se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations :

Assurés actifs	Nombre 31.12.2020	Nombre 31.12.2019
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	8'702	8'362
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b, LPP)	27'594	28'168
Total assurés actifs dans entreprises affiliées	36'296	36'530
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	394	390
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	242	234
Maintien facultatif de l'assurance (art. 47/60, al. 2, let c, LPP)	692	746
Total affiliations individuelles	1'328	1'370
Total assurés actifs	37'624	37'900

Evolution de l'effectif des assurés actifs	Nombre 2020	Nombre 2019
Effectif des personnes assurées au 01.01.	37'900	37'517
Entrées	11'472	11'289
Sorties	-11'748	-10'906
Effectif des assurés actifs au 31.12.	37'624	37'900

3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf pour les cas de versement en capital lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Le nombre de bénéficiaires de rentes est indiqué dans le tableau ci-après en fonction des différents types de rentes :

Nombre de bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2020	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2019
Rentes de vieillesse	5'356	-139	593	4'902
Rentes d'invalidité	868	-39	76	831
Rentes de conjoint	652	-11	99	564
Rentes provenant de divorce	13	-0	3	10
Rentes d'enfant	461	-77	110	428
Total bénéficiaires de rentes	7'350	-266	881	6'735

La hausse (454) du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse est due, pour près de la moitié, à la croissance dans le portefeuille de rentiers FAR.

3.4 Nature de l'application du but

3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants :

- AN** pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- MA** pour les salariés avec plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- SE** pour les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante (art. 44 LPP)
- WG** maintien facultatif de l'assurance (assurances de risques et d'épargne, art. 47 LPP)
- WO** maintien facultatif de l'assurance (assurance d'épargne, art. 47 LPP)
- WR** maintien facultatif de l'assurance pour les chômeurs (assurance de risques, art. 47 LPP)

Tous les plans sont régis par la primauté des cotisations selon la LPP. Dans le plan de prévoyance SE, sur demande de la personne assurée, la part du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situe entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximal en vigueur selon la LAA peut également être assurée. Tant les prestations de vieillesse que celles en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir-épargne individuel, disponible ou projeté.

3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, et le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par la personne assurée.

3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP et augmentées pour certaines années au 1^{er} janvier 2021 selon les directives du Conseil fédéral.

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 4 décembre 2020, les rentes de vieillesse ne seront pas adaptées au 1^{er} janvier 2021.

3.5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome depuis le 1^{er} janvier 2005. La branche LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité et supporte également les risques liés aux placements dans leur intégralité.

3.5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

Les avoirs d'épargne ont diminué de 6,7 % au cours de l'année sous revue (année précédente : augmentation de 0,2 %).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2020	CHF 2019
Etat des avoirs-épargne assurés actifs au 01.01.	1'215'072'854	1'212'340'132
Cotisations d'épargne salariés	54'869'120	51'053'959
Cotisations d'épargne employeurs	77'938'627	82'501'035
Autres cotisations et apports	763'550	628'441
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	190'244'678	256'547'839
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	586'478	1'071'345
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	3'256'188	4'481'052
Prestations de libre passage en cas de sortie	-185'499'768	-177'900'765
Versements anticipés EPL/divorce	-3'974'366	-3'629'388
Versements des avoirs-épargne à la dissolution du contrat	-20'486'846	-22'879'729
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-207'240'882	-198'781'538
Rémunération des avoirs-épargne	8'093'198	9'640'472
Total des avoirs d'épargne assurés actifs au 31.12.	1'133'622'831	1'215'072'854

Les avoirs d'épargne ont baissé de 81,5 millions de francs par rapport à l'année précédente (année précédente : hausse de 2,7 millions de francs). Cette évolution s'explique principalement par la diminution des apports de libre passage.

Les avoirs du compte de vieillesse obligatoire LPP (voir définition au chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations ») ont été rémunérés à 1,0 % au 1^{er} janvier 2020 (année précédente 1,0 %). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'année sous revue, l'avoir du compte de vieillesse surobligatoire a été rémunéré à 0,1 % (année précédente 1,0 %) et les comptes complémentaires à 0,01 % (année précédente 0,1 %).

3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon LPP	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Total des avoirs d'épargne assurés actifs	1'133'622'831	1'215'072'854
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte-témoin)	916'329'929	975'889'557

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs de 1'134 millions de francs, 80,8 % (année précédente 80,3 %) étaient des avoirs de vieillesse selon la LPP. L'explication en est que l'institution supplémentaire gère surtout, conformément à son mandat légal, le régime obligatoire de la prévoyance LPP.

3.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours a augmenté de 8,8 % (année précédente 16,1 %). Les composantes suivantes sont à l'origine de l'augmentation de 99,3 millions de francs (année précédente 157 millions de francs).

Développement du capital de couverture pour les rentiers	CHF 2020	CHF 2019
Capital de couverture pour les rentiers (CCR) au 01.01.	1'132'303'884	974'898'000
Actualisation de la différence	2'337'047	5'275'058
Prestations versées	-71'613'707	-63'478'234
Capital de couverture versé à la dissolution du contrat	-828'057	-805'257
Rémunération du capital de couverture rentiers	16'425'000	19'224'000
Augmentation CCR provenant de l'évolution du risque	16'773'640	12'511'842
Augmentation CCR provenant des avoirs d'épargne (à la retraite)	136'492'352	128'133'475
Mutations rentes en cours	199'000	-3'103'000
Modification des bases techniques	-488'000	59'648'000
Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.	1'231'601'158	1'132'303'884

Pour les rentiers, le capital de couverture a été rémunéré pour l'année sous revue avec le taux d'intérêt technique en vigueur en 2020 de 1,5 %.

Du fait de la poursuite de la forte croissance du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier du portefeuille de rentiers FAR), l'augmentation du capital de couverture issu de l'avoir-épargne est restée élevée.

Les entrées et les sorties dans le capital de couverture des rentes en cours apparaissent séparément sous « Mutations rentes en cours ».

Au cours de l'année sous revue, le renchérissement attendu a maintenant été pris en compte pour le calcul du capital de couverture pour rentes de conjoint et rentes d'invalidité pour les femmes jusqu'à 64 ans (au lieu de 65 ans). De ce fait, le capital de couverture des rentiers a diminué de 0,5 million de francs. Cette situation est indiquée séparément dans la position « Modification des bases techniques ».

Le capital de couverture total de 1'232 millions de francs était réparti comme suit entre les différents types de rente :

Capital de couverture pour les rentiers	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	1'022'544'466	936'650'176
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	2'900'597	1'957'678
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	133'643'737	127'876'461
Capital de couverture pour rentes de conjoint	65'042'517	58'723'262
Capital de couverture pour rentes d'enfant	7'469'842	7'096'307
Total capital de couverture pour les rentiers	1'231'601'158	1'132'303'884

Environ la moitié de la hausse du capital de couverture pour rentes de vieillesse est attribuable aux départs à la retraite FAR. Fin 2020, le portefeuille de rentiers FAR était composé de 2'913 rentiers avec un capital de couverture de 524 millions de francs.

3.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Provision pour changement de tarif/longévité	30'603'000	22'504'000
Provision pour taux de conversion excessif	125'399'000	170'675'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	81'023'000	79'611'000
Provision pour cas de surassurance	5'435'000	5'216'000
Provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	22'155'000	2'328'000
Provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes	7'426'000	7'140'000
Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	0	70'000'000
Provision pour la conversion en tables de générations	120'000'000	0
Total provisions techniques	392'041'000	357'474'000

Provision pour changement de tarif / longévité

Une provision est constituée afin de faire face aux coûts engendrés par la hausse attendue de l'espérance de vie. La provision augmente chaque année de 0,5 % du capital de couverture des rentes viagères courantes. Une provision de 2,5 % (année précédente 2,0 %) du capital de couverture a été ainsi constituée au 31 décembre 2020 pour les engagements de rentes viagères en cours.

Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans, l'avoir de vieillesse obligatoire selon la LPP est converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,8 %. Un taux de conversion conforme aux bases de calcul actuelles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 1,5 % seraient nettement inférieurs. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 65/64 ans des assurés actifs qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en tenant compte d'un taux de retrait en capital de 40 %. De ce montant, ont été déduites les cotisations accumulées jusqu'à l'âge de 65/64 ans pour financer le taux de conversion majoré pour les personnes âgées de 58 ans et plus, soit 20,4 millions de francs.

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour cas de surassurance

Cette provision est constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Etant donné que cette réduction peut diminuer de nouveau, par exemple si une rente d'enfant n'est plus payable ou si des prestations de survivants doivent être versées en cas de décès pour des raisons autres qu'une invalidité accidentelle, il convient de prévoir une provision à cet effet.

Provision pour fluctuations du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuations du risque des assurés actifs et une pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes.

La valeur-cible de la provision pour fluctuations du risque des assurés actifs est définie sur la base d'une analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 1,5 % et un niveau de sécurité de 99 %. La valeur-cible pour l'année sous revue était de 4,4 millions de francs. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (cinq fois la valeur-cible). Au cours de l'année sous revue, cette provision a augmenté, passant de 2,3 millions de francs l'année précédente à la valeur maximale de 22,2 millions de francs.

La provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes s'élève à un pourcentage du capital de couverture pour les rentiers. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'année sous revue, la provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes s'élevait à 0,6 % (année précédente 0,6 %) du capital de couverture des rentes viagères.

Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique

La provision constituée dans les états financiers de l'année dernière pour la réduction du taux d'intérêt technique a été dissoute, car une nouvelle réduction du taux d'intérêt technique n'est pas prévue actuellement.

Provision pour la conversion en tables de générations

La provision pour la conversion en tables de générations a été constituée pour tenir compte de l'impact financier d'une future conversion en tables de générations.

Evolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de 9,7 % (année précédente 38,5 %). Les composantes suivantes sont à l'origine de l'augmentation de 34,6 millions de francs (année précédente 99,4 millions de francs).

Développement des provisions techniques	CHF 2020	CHF 2019
Provisions techniques au 01.01.	357'474'000	258'084'000
Modification provision pour changement de tarif/longévité	8'099'000	7'985'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	-45'276'000	30'227'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	1'412'000	4'564'000
Modification provision pour cas de surassurance	219'000	310'000
Modification provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	19'827'000	-14'399'000
Modification provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes	286'000	703'000
Modification provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	-70'000'000	70'000'000
Modification provision pour la conversion en tables de générations	120'000'000	0
Total provisions techniques au 31.12.	392'041'000	357'474'000

La diminution de 45,3 millions de francs de la provision pour taux de conversion excessif est due à une diminution du nombre d'assurés actifs du contrat FAR, outre l'allègement apporté par les contributions au financement du taux de conversion.

Après avoir atteint la valeur minimale l'année précédente en raison de la réduction du taux d'intérêt technique, la provision pour fluctuations du risque des assurés actifs a atteint à nouveau la valeur maximale à la date de clôture du bilan en raison de la bonne sinistralité et de la dissolution partielle de la provision pour taux de conversion excessif, ce qui a entraîné une augmentation de la provision de 19,8 millions de francs.

3.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2020 montre que la situation financière à la date de clôture reste bonne grâce à la réserve de fluctuation de valeur et aux provisions bien constituées.

3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes a été déterminé sur la base des tables périodiques « LPP 2015, (TP 2015) avec un taux d'intérêt technique de 1,5 % ».

3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Le taux d'intérêt technique est resté inchangé au cours de l'exercice 2020 par rapport à la fin de l'année 2019. Au cours de l'année sous revue, le renchérissement attendu a maintenant été pris en compte pour le calcul du capital de couverture pour rentes de conjoint et rentes d'invalidité pour les femmes jusqu'à 64 ans (au lieu de 65 ans).

3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	2'757'264'989	2'704'850'738
Réserve de fluctuation de valeur	333'273'276	266'911'845
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'090'543'264	2'971'767'583
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	112.1%	109.9%

Malgré l'augmentation nette des provisions techniques, le degré de couverture a augmenté de 2,2 points de pourcentage grâce au résultat positif sur les placements de capitaux.

3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2020	CHF 2019
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	266'911'845	225'083'447
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	66'361'431	41'828'397
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	333'273'276	266'911'844
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)	567'996'588	522'036'192
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-234'723'312	-255'124'349

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 20,6 % (année précédente 19,3 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. L'augmentation du rendement attendu a entraîné une réduction de l'objectif, tandis que l'accroissement de la volatilité de l'allocation stratégique d'actifs a plus que compensé cet effet, de sorte que l'objectif a augmenté.

3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quotpart effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quotpart effective
Liquidités/Short Duration	1.0%	0.0%	5.0%	49'189'251	1.7%	39'626'950	1.3%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	1'279'478'307	43.2%	1'289'264'662	45.1%
Obligations monde	20.0%	18.0%	22.0%	583'259'120	19.7%	536'293'821	18.8%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	148'949'178	5.0%	143'751'451	5.0%
Actions monde	12.0%	10.0%	14.0%	408'695'877	13.8%	373'882'027	13.1%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	69'070'924	2.3%	64'466'016	2.3%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	315'831'259	10.7%	290'566'863	10.2%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	51'997'010	1.8%	55'959'586	2.0%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	51'317'563	1.7%	54'981'257	1.9%
FX Overlay				6'529'100	0.2%	7'538'859	0.3%
Total placements de capitaux				2'964'317'588	100.0%	2'856'331'493	100.0%
Autres actifs				205'371'042		205'995'109	
Total du bilan				3'169'688'631		3'062'326'602	
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	85'122'734	2.9%	83'581'589	2.9%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	51'317'563	1.7%	54'981'257	1.9%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	33'805'171	1.1%	28'600'332	1.0%

¹ placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

La stratégie de placement est basée conformément aux règles et mise en œuvre avec des divergences mineures. L'évolution des différentes valeurs modifie les pondérations des catégories de placement au sein du portefeuille. La part des actions monde est passée en mars sous un seuil critique en raison du marché baissier déclenché par la crise du COVID-19, de sorte qu'il a fallu acheter des actions et vendre des obligations. Avec la reprise des marchés boursiers, c'est exactement le contraire qui s'est produit au début du mois de mai : les actions ont été vendues avec profit et le produit de la vente a été réinvesti dans des obligations.

Le plan initié l'année précédente visant à étendre les investissements dans les fondations de placement immobilier suisses au détriment des fonds immobiliers cotés en bourse a été poursuivi en 2020.

Catégorie de placement selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	596'973'185	20.1%	579'684'558	20.3%	50.0%
Actions	608'428'688	20.5%	562'778'842	19.7%	50.0%
Valeurs immobilières	383'670'303	12.9%	364'295'750	12.8%	30.0%
Valeurs immobilières monde ¹	65'869'849	2.2%	71'642'430	2.5%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	85'122'734	2.9%	83'581'589	2.9%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	1'290'122'678	43.5%	1'265'990'754	44.3%	100.0%
Total placements de capitaux	2'964'317'588	100.0%	2'856'331'493	100.0%	
Devises étrangères non assurées	262'498'731	8.9%	227'126'736	8.0%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.6.3 Explications du résultat net des placements

La performance de 4,1 % réalisée sur les placements de capitaux de la branche LPP est extrêmement réjouissante. Elle est bien supérieure au rendement stratégique escompté. Bien que les turbulences des marchés financiers liées à la pandémie aient entraîné des pertes temporaires sur les placements, le rééquilibrage fondé sur des règles décrit dans la section précédente a finalement permis d'obtenir un rendement supplémentaire. Les actions monde ont pu ainsi être achetées fin mars proche du plus bas de l'année et vendues à profit début mai. Le résultat global obtenu est proche de celui du benchmark. L'écart de performance positif dans les matières premières, où les fonds ont perdu beaucoup moins de valeur que l'indice de référence est frappant. Cependant, en raison de la faible allocation à cette catégorie, cela n'a eu qu'un impact limité sur le rendement total. Le résultat relatif a été meilleur que les années précédentes dans le domaine des Valeurs immobilières Suisse, où les fonds de placement du portefeuille de la branche LPP ont pu faire mieux que les fondations de placement en termes de rendement. L'écart de rendement de 1,9 % dans le domaine des Obligations monde provient de la différence de pondération des devises. Toutefois, la couverture des risques de change de la gestion overlay a largement compensé cet effet.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2020	2020 Performance	2020 Benchmark	2020 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2019	2019 Performance
Liquidités/Short Duration	49'189'251	-0.8%	-0.8%	0.0%	39'626'950	-1.0%
Obligations Suisse	1'279'478'307	0.3%	1.2%	-0.9%	1'289'264'662	0.9%
Obligations monde	583'259'120	2.2%	0.3%	1.9%	536'293'821	4.0%
Actions Suisse	148'949'178	3.6%	3.8%	-0.2%	143'751'451	30.2%
Actions monde	408'695'877	6.1%	5.9%	0.2%	373'882'027	25.8%
Actions marchés émergents	69'070'924	8.2%	8.0%	0.2%	64'466'016	16.1%
Valeurs immobilières Suisse	315'831'259	11.1%	9.5%	1.6%	290'566'863	16.6%
Valeurs immobilières monde	51'997'010	-4.1%	-4.1%	0.0%	55'959'586	5.7%
Matières premières	51'317'563	-6.8%	-17.6%	10.8%	54'981'257	16.2%
FX Overlay	6'529'100				7'538'859	
Total global (avec couverture de devises)	2'964'317'588	4.1%	4.0%	0.1%	2'856'331'493	8.0%
Total global (sans couverture de devises)		3.0%	2.5%	0.5%		7.9%

3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Créances envers les cotisants	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Créances envers les cotisants	124'268'807	119'237'965

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés. A la date de clôture du bilan, les créances envers les cotisants s'élevaient à 124 millions de francs (année précédente 119 millions de francs). Les créances se composaient essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salariés, mais aussi des produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des coûts refacturés et des frais réglementaires. Les créances non recouvrables envers les cotisants sont en grande partie réglées avec le FdG (voir également Justificatif avoir auprès du FdG pour insolvabilité au chapitre 3.7).

Réserves de cotisations d'employeur	CHF 2020	CHF 2019
Réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	206'159	312'531
Apports	115'582	0
Versements	-39'591	-36'033
Compensation avec cotisations d'employeur	-27'582	-70'339
Total réserves de cotisations d'employeur au 31.12.	254'567	206'159

Les réserves de cotisations des employeurs (RCE) sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Avoir auprès du Fonds de Garantie (FdG) pour insolvabilité (art. 56 LPP)	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Solde d'ouverture de l'avoir auprès du FdG (insolvabilité)	13'015'477	16'327'389
Demandes au FdG pour insolvabilité	15'559'069	27'037'065
Paiements du FdG (insolvabilité) pour l'année sous revue	-14'045'209	-26'645'538
Paiements du FdG (insolvabilité) pour les années précédentes	50'504	-649'902
Réception ultérieure dividende de faillite	-1'623'596	-1'668'433
Compensations des avoirs de vieillesse (insolvabilité)	-1'382'391	-6'032'800
Remboursements au Fond de Garantie (insolvabilité)	2'024'768	4'323'820
Ecritures de correction et autres comptabilisations	-76'023	-371'942
Attributions/amortissements de l'avoir auprès du Fonds de Garantie ¹	-438'769	695'817
Solde final de l'avoir auprès du Fonds de Garantie (insolvabilité)	13'083'830	13'015'477

¹ impact sur le résultat; voir compte d'exploitation

L'avoir auprès du FdG pour insolvabilité était constitué de créances envers le FdG résultant des insolvabilités des affiliations.

Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	4'949'774	4'500'716

L'avoir auprès du FdG résultant de subsides et de cotisations était constitué du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable diminué des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG.

Autres dettes	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Apports reçus non attribués	9'344'087	18'500'360
Cotisations payées d'avance par les entreprises	4'444'681	4'666'013
Impôt à la source	108'460	292'226
Engagements divers	594'594	905'771
Total autres dettes	14'491'822	24'364'370

La réduction de près de 50 % des « apports reçus non attribués » par rapport à l'année précédente reposait sur l'augmentation de la capacité de traitement des postes ouverts.

Provisions non techniques	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Ducroire sur remboursement	95'632	69'012
Total provisions non techniques	95'632	69'012

Produits divers	CHF 2020	CHF 2019
Réimputation émoluments	1'297'788	2'572'529
Commission pour traitement impôt à la source	46'920	46'834
Divers	603'976	164'303
Total produits divers	1'948'684	2'783'666

Frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Administration générale et amortissements	13'513'570	15'598'370
Organe de révision	73'686	94'799
Expert en matière de prévoyance professionnelle	48'061	46'035
Autorité de surveillance	61'109	66'878
Autres honoraires	25'865	118'531
Total frais d'administration	13'722'291	15'924'612

Financement des frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Total frais d'administration	13'722'291	15'924'612
Contributions ordinaires assurés et employeurs	12'482'772	12'386'268
Participations aux frais pour débours extraordinaires	4'910'190	4'588'849
Total cotisations	17'392'962	16'975'117
Résultat (excédent)	3'670'671	1'050'505

Les contributions aux frais pour débours extraordinaires sont, entre autres, des frais de rappel et de recouvrement, des frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du FdG et des frais de résiliation de la convention d'affiliation. Les contributions aux frais pour débours extraordinaire correspondent au produit de prestations fournies.

3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

Bilan Prévoyance professionnelle

ACTIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Placements de la fortune		3'168'127'823.01	3'061'457'987.03
Liquidités		38'092'302.36	41'113'212.54
Créances envers les cotisants	3.6.4	124'268'807.29	119'237'965.35
Autres créances		39'717'117.42	42'712'529.70
Avoirs auprès d'autres branches de la fondation		18'133'003.33	20'446'705.24
Avoirs auprès de tiers		593'823.59	654'510.53
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		750'903.12	1'509'280.34
Avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	13'083'830.18	13'015'477.14
Avoirs auprès du Fonds de Garantie art.12 LPP		237'457.20	237'457.20
Avoirs auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	3.7	4'949'774.00	4'500'716.00
Avoirs auprès de destinataires		1'968'326.00	2'348'383.25
Placements de capitaux	3.6.2	2'964'317'588.39	2'856'331'492.98
Liquidités/Short Duration		49'189'251.43	39'626'950.32
Obligations Suisse		1'279'478'306.85	1'289'264'662.37
Obligations Monde		583'259'120.05	536'293'820.78
Actions Suisse		148'949'177.88	143'751'450.55
Actions Monde		408'695'877.07	373'882'027.42
Actions marchés émergents		69'070'924.20	64'466'016.08
Matières premières		51'317'562.55	54'981'257.03
Valeurs immobilières Suisse		315'831'258.95	290'566'863.28
Valeurs immobilières monde		51'997'009.69	55'959'586.21
Fx Overlay		6'529'099.72	7'538'858.94
Équipements d'exploitation		1'732'007.55	2'062'786.46
Compte de régularisation actif		1'560'807.80	868'614.52
Total des actifs		3'169'688'630.81	3'062'326'601.55

Bilan Prévoyance professionnelle

PASSIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements		76'752'080.61	87'391'827.30
Prestations de libre passage et rentes		62'260'258.80	63'027'457.68
Autres dettes	3.7	14'491'821.81	24'364'369.62
Compte de régularisation passif		2'043'086.45	2'892'021.01
Réserve de cotisations d'employeur	3.6.4	254'567.33	206'158.53
Provisions non techniques	3.7	95'632.00	69'012.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'757'264'988.85	2'704'850'738.07
Capital de prévoyance assurés actifs	3.5.2	1'133'622'830.99	1'215'072'853.70
Capital de prévoyance rentiers	3.5.4	1'231'601'157.86	1'132'303'884.37
Provisions techniques	3.5.5	392'041'000.00	357'474'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	333'273'275.57	266'911'844.64
Capital de la fondation, fonds libres		5'000.00	5'000.00
Capital de la fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+)/des charges (-)		0.00	0.00
Total des passifs		3'169'688'630.81	3'062'326'601.55

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2020	CHF 2019
Cotisations et apports ordinaires et autres		204'495'725.90	206'982'697.64
Cotisations des salariés		93'688'880.86	92'494'813.43
Cotisations des employeurs		101'946'133.83	103'937'735.87
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations		-27'582.32	-70'339.04
Primes uniques et rachats		3'256'187.51	4'481'052.06
Cotisations et apports ordinaires et autres		115'582.30	0.00
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	3.7	5'955'293.00	5'443'619.20
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	-438'769.28	695'816.12
Prestations d'entrée		191'501'706.91	257'140'615.06
Apports de libre passage		190'914'960.63	256'039'446.32
Versements pour nouvelles affiliations		268.35	29'823.99
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		586'477.93	1'071'344.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		395'997'432.81	464'123'312.70
Prestations réglementaires		-173'549'796.69	-154'540'977.24
Rente de vieillesse		-59'174'510.27	-52'849'347.08
Rentes de survivants		-3'390'258.45	-2'978'058.16
Rentes d'invalidité		-6'575'429.11	-5'893'821.52
Rentes pour enfants		-1'103'200.02	-942'290.68
Prestations en capital à la retraite		-102'270'597.89	-91'001'603.68
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1'663'925.17	-4'530'364.68
Prestations de libre passage cas de sinistres		628'124.22	3'654'508.56
Prestation de sortie		-210'012'606.87	-205'299'871.36
Prestations de libre passage en cas de sortie		-184'683'746.02	-177'874'208.14
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat		-20'486'846.03	-22'879'729.37
Versements droits fondés sur liquidations partielles	6.9.1	0.00	-75'255.69
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-828'057.38	-805'256.65
Versements RCE en cas de résiliation du contrat		-39'591.18	-36'033.44
Versements anticipés EPL/divorce		-3'974'366.26	-3'629'388.07
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-383'562'403.56	-359'840'848.60
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-52'462'659.58	-259'422'233.42
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		89'543'220.81	6'907'750.38
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-99'297'273.49	-157'405'884.37
Dissolution/constitution de provisions techniques		-34'567'000.00	-99'390'000.00
Rémunération du capital épargne		-8'093'198.10	-9'640'471.91
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		-48'408.80	106'372.48
Charges d'assurance		-1'005'519.00	-958'501.30
Cotisations au Fonds de Garantie	3.7	-1'005'519.00	-958'501.30
Résultat net de l'activité d'assurance		-41'033'149.33	-156'098'270.62

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2020	CHF 2019
Résultat net des placements	3.6.3	116'068'717.75	208'813'467.32
Intérêts des autres créances		2'211'066.98	2'098'481.20
Rémunération des placements de capitaux		120'618'188.90	213'184'262.71
Résultat liquidités/Short Duration		-92'873.64	-230'381.13
Résultat obligations Suisse		3'587'549.73	10'991'402.72
Résultat obligations monde		12'431'842.10	21'209'562.54
Résultat actions Suisse		5'243'580.01	39'414'675.73
Résultat actions monde		35'132'935.27	76'946'280.30
Résultat actions marchés émergents		5'169'785.37	9'000'473.75
Résultat matières premières		-3'545'672.48	7'850'632.79
Résultat valeurs immobilières Suisse		33'882'962.65	41'944'869.17
Résultat valeurs immobilières monde		-1'600'937.63	3'740'141.61
Résultat FX Overlay		30'409'017.52	2'316'605.23
Frais de gestion de la fortune		-5'123'442.96	-4'932'730.88
Charges d'intérêts		-1'637'095.17	-1'536'545.71
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	3.7	-26'620.00	872'890.32
Autres produits		6'858'873.70	7'372'515.90
Produits de prestations fournies		4'910'190.07	4'588'849.48
Produits divers	3.7	1'948'683.63	2'783'666.42
Autres frais		-1'784'100.03	-3'207'593.04
Frais d'administration	3.7	-13'722'291.16	-15'924'612.49
Administration générale et amortissements		-13'539'435.15	-15'716'900.78
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-121'746.99	-140'833.88
Autorités de surveillance		-61'109.02	-66'877.83
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		66'361'430.93	41'828'397.39
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	-66'361'430.93	-41'828'397.39
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

4 AC Assurance de risques des chômeurs

4 AC Assurance de risques des chômeurs

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance-chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2020 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2015/2016. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier l'obligation de fournir des prestations.

4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2020	2019
Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		163'545	117'277
Nombre de rentes versées		4'467	4'414
Excédent des produits/des charges ¹	CHF	41'383'965	32'556'739
Rendement sur les placements de capitaux		4.2%	7.3%
Taux de frais TER ²		0.19%	0.18%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	831'405'414	816'147'029
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF	413'347'865	439'473'445
Degré de couverture (effectif) ²		201.1%	185.7%
Degré de couverture (théorique) ²		116.6%	118.6%
Frais d'administration par rente versée	CHF	349.02	546.47

¹ avant variation des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre « 8 Lexique et liste des abréviations »

Le nombre de chômeurs a augmenté en raison de la pandémie de COVID-19.

4.2 Membres actifs et rentiers

4.2.1 Assurés actifs

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de personnes au chômage en Suisse (au 31.12.) ¹	163'545	117'277	119'661	146'654	159'372

¹ Source : Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, « La situation sur le marché du travail » (décembre 2020)

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes inscrites au chômage, et donc des assurés actifs, a augmenté pour atteindre 163'545 personnes au 31 décembre 2020 (année précédente 117'277).

4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre et évolution de bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2020	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2019
Rentes d'invalidité	2'635	-185	233	2'587
Rentes de conjoint	725	-16	36	705
Rentes d'enfant	1'107	-162	147	1'122
Total bénéficiaires de rentes	4'467	-363	416	4'414

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes viagères pour survivants ou des rentes d'invalidité temporaires ainsi que des rentes d'enfant.

4.3 Nature de l'application du but

4.3.1 Explications des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir-épargne individuel, disponible et projeté.

Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP et augmentées pour certaines années au 1^{er} janvier 2021 selon les directives du Conseil fédéral.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

4.4 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome depuis le 1^{er} janvier 2005. La branche AC assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité et supporte également les risques de placements dans leur intégralité.

4.4.2 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours a diminué de 1,2 % (année précédente 6,2 %). Les composantes suivantes sont à l'origine de la diminution de 2,9 millions de francs (année précédente 14,6 millions de francs) :

Développement du capital de couverture pour les rentiers	CHF 2020	CHF 2019
Capital de couverture pour les retraités (CCR) au 01.01.	250'246'445	235'625'000
Actualisation de la différence	317'740	-526'051
Prestations versées	-23'786'320	-23'253'504
Rémunération du capital de couverture	1'742'000	2'729'000
Augmentation du CCR provenant de l'évolution du risque	22'419'000	25'186'000
Mutations rentes en cours	812'000	-2'314'000
Modification des bases techniques	-4'417'000	12'800'000
Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.	247'333'865	250'246'445

Une charge d'intérêt nette a été enregistrée à titre de rémunération du capital de couverture. Les charges d'intérêt effectives de 3,8 millions de francs (année précédente 4,7 millions de francs) ont été déterminées avec le taux d'intérêt technique en vigueur en 2020 de 1,5 %.

Au cours de l'année sous revue, l'âge terme des femmes a été abaissé de 65 à 64 ans pour le calcul du capital de couverture des rentes d'invalidité (temporaire). Pour le calcul du capital de couverture des rentes de conjoint pour les femmes, le renchérissement attendu est désormais également pris en compte jusqu'à 64 ans (au lieu de 65 ans). Le capital de couverture pour les retraités a donc diminué de 4,4 millions de francs. Cette situation est présentée séparément dans la position « Modification des bases techniques ».

Le capital de couverture total de 247 millions de francs était réparti comme suit entre les différents types de rentes :

Capital de couverture pour les rentiers	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	153'722'284	156'392'090
Capital de couverture pour rentes de conjoint	79'889'458	79'731'230
Capital de couverture pour rentes d'enfant	13'722'122	14'123'124
Total capital de couverture pour les retraités	247'333'865	250'246'445

Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

4.4.3 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Provision pour changement de tarif/longévité	1'997'000	1'595'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	140'914'000	140'119'000
Provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	15'964'000	34'328'000
Provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes	2'139'000	2'185'000
Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	0	11'000'000
Provision pour la conversion en tables de générations	5'000'000	0
Total des provisions techniques	166'014'000	189'227'000

Provision pour changement de tarif / longévité

Une provision est constituée afin de faire face aux coûts engendrés par la hausse attendue de l'espérance de vie. La provision augmente chaque année de 0,5 % du capital de couverture des rentes viagères courantes.

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour fluctuations du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuations du risque des assurés actifs et une pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes.

Dans la branche AC, l'effectif des assurés actifs n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuations du risque des assurés actifs est donc définie approximativement. La valeur-cible s'élève à 1,15 % de la masse salariale moyenne assurée des trois dernières années. La provision pour fluctuations du risque est comprise, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (deux fois la valeur-cible).

La provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes correspond à un pourcentage du capital de couverture des rentiers. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes. Au cours de l'année sous revue, cette provision se montait à 0,9 % (comme l'année précédente) des capitaux de prévoyance.

Provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique

La provision constituée dans les états financiers de l'année dernière en vue de la baisse du taux d'intérêt technique a été dissoute, car une nouvelle réduction du taux d'intérêt technique n'est pas prévue actuellement.

Provision pour la conversion en tables de générations

La provision pour la conversion en tables de générations a été constituée pour tenir compte de l'impact financier d'une future conversion en tables de générations.

Evolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 12,3 % (année précédente -4,8 %). Les composantes suivantes sont à l'origine de la diminution de 23,2 millions de francs (année précédente -9,6 millions de francs).

Développement des provisions techniques	CHF 2020	CHF 2019
Provisions techniques au 01.01.	189'227'000	198'829'000
Modification provision pour changement de tarif/longévité	402'000	477'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	795'000	5'342'000
Modification provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	-18'364'000	-26'530'000
Modification provision pour fluctuations du risque des bénéficiaires de rentes	-46'000	109'000
Modification provision pour fluctuations du risque	-11'000'000	11'000'000
Modification provision pour la conversion en tables de générations	5'000'000	0
Total provisions techniques au 31.12.	166'014'000	189'227'000

Au cours de l'année sous revue, comme l'année précédente, la provision pour changement de tarif a été dotée, conformément aux exigences du règlement en matière de provisions, de telle sorte qu'au 31 décembre 2020, elle s'élève à 2,5 % (année précédente 2,0 %) du capital de couverture des rentes de conjoint.

En raison de la réduction du taux de cotisation à 0,25 % des indemnités journalières assurées en 2019, le résultat du risque a été négatif durant l'année sous revue, comme l'année précédente. Dans ce contexte, des provisions pour fluctuations du risque à hauteur de 18,4 millions de francs ont été dissoutes. Ce faible taux de cotisation a été délibérément choisi parce que la branche AC bénéficie d'un degré de couverture élevé.

4.4.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2020 montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs reste excellente.

4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes a été déterminé sur la base des tables périodiques « LPP 2015, (TP 2015) avec un taux d'intérêt technique de 1,5 % ».

4.4.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'année sous revue, l'âge terme des femmes a été abaissé de 65 à 64 ans pour le calcul du capital de couverture des rentes d'invalidité (temporaires). Pour le calcul du capital de couverture des rentes de conjoint pour les femmes, le renchérissement attendu est désormais également pris en compte jusqu'à 64 ans (au lieu de 65 ans).

4.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	413'347'865	439'473'445
Réserve de fluctuation de valeur	66'962'354	81'742'061
Fonds libres	351'095'195	294'931'523
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	831'405'414	816'147'029
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	201.1%	185.7%

Après avoir augmenté de 6,5 points de pourcentage en 2019, le degré de couverture a progressé de 15,4 points de pourcentage pour atteindre 201,1 % au cours de l'année sous revue, malgré la faible cotisation de risque de 0,25 %. La forte croissance du degré de couverture est due, d'une part, au rendement positif des placements. D'autre part, les pertes techniques sur les nouveaux sinistres, liées à la faible cotisation de risque, ont été à nouveau compensées grâce à la dissolution partielle de la provision pour fluctuations du risque pour les assurés actifs.

Au cours de l'exercice, les fonds libres ont augmenté de 56,2 millions de francs pour atteindre 351 millions de francs. L'une des raisons de l'augmentation des fonds libres est la baisse de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur. Fin 2019, celui-ci s'élevait à 18,6 % des engagements de prévoyance, et en 2020 à 16,2 %.

4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2020	CHF 2019
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	81'742'061	86'890'800
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-14'779'707	-5'148'739
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	66'962'354	81'742'061
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)	66'962'354	81'742'061

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 16,2 % (année précédente 18,6 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cette diminution est due à un rendement escompté plus élevé et à une volatilité plus faible de l'allocation stratégique d'actifs dans la branche AC.

4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	20.0%	16.0%	24.0%	166'383'100	20.1%	156'913'090	19.4%
Obligations Suisse	26.0%	22.0%	30.0%	202'275'182	24.5%	209'784'307	25.8%
Obligations Monde	19.0%	17.0%	21.0%	155'441'408	18.8%	152'042'311	18.7%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	46'588'870	5.6%	44'963'106	5.5%
Actions Monde	14.0%	12.0%	16.0%	118'702'043	14.4%	114'247'269	14.1%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	28'077'289	3.4%	26'205'397	3.2%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	84'715'280	10.3%	81'674'457	10.1%
Valeurs immobilières monde	3.0%	1.0%	4.0%	22'251'830	2.7%	23'923'431	2.9%
Matières premières						0	6.0%
FX Overlay				1'622'966	0.2%	2'054'921	0.3%
Total placements de capitaux				826'057'968	100.0%	811'808'289	100.0%
Autres actifs				8'043'940		9'219'441	
Total du bilan				834'101'907		821'027'730	
Dont placements alternatifs	0.0%	0.0%	5.0%	9'724'318	1.2%	7'055'705	0.9%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Autres placements alternatifs ¹	0.0%	0.0%	5.0%	9'724'318	1.2%	7'055'705	0.9%

¹ Placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

La stratégie de placement de la branche AC est restée inchangée durant l'année sous revue.

Catégorie de placement selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	100'000'620	12.1%	95'812'760	11.8%	50.0%
Actions	188'011'324	22.8%	179'496'103	22.1%	50.0%
Valeurs immobilières	111'612'283	13.5%	111'042'711	13.7%	30.0%
Valeurs immobilières monde ¹	26'281'071	3.2%	28'715'644	3.5%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	9'724'318	1.2%	7'055'705	0.9%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	416'709'423	50.4%	418'401'010	51.5%	100.0%
Total placements de capitaux	826'057'968	100.0%	811'808'289	100.0%	
Devises étrangères non assurées	73'170'615	8.9%	70'241'463	8.7%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

4.5.3 Explications du résultat net des placements

La performance de 4,2 % réalisée sur les placements de capitaux de la branche AC est satisfaisante à deux égards. D'une part, elle est intervenue dans le contexte difficile de la crise du COVID-19 et, d'autre part, elle est bien supérieure aux prévisions de rendement stratégique à long terme. Le résultat global correspond exactement à celui du benchmark. La sous-performance sur les valeurs immobilières suisses est due à la sélection spécifique des fonds et fondations de placement. La surperformance dans le domaine des obligations monde s'explique par une allocation différente des devises dans le portefeuille par rapport au benchmark. Toutefois, la couverture des risques de change de la gestion overlay a largement compensé cet effet.

Performance par catégorie de placements	Valeur marchande CHF 31.12.2020	2020 Performance	2020 Benchmark	2020 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2019	2019 Performance
Liquidités/Short Duration	166'383'100	-0.5%	-0.8%	0.3%	156'913'090	-0.7%
Obligations Suisse	202'275'182	0.3%	1.2%	-0.9%	209'784'307	0.9%
Obligations monde	155'441'408	2.2%	0.3%	1.9%	152'042'311	4.0%
Actions Suisse	46'588'870	3.6%	3.8%	-0.2%	44'963'106	30.1%
Actions monde	118'702'043	6.1%	5.9%	0.2%	114'247'269	25.7%
Actions marchés émergents	28'077'289	8.2%	8.0%	0.2%	26'205'397	16.1%
Valeurs immobilières Suisse	84'715'280	6.3%	8.9%	-2.6%	81'674'457	11.1%
Valeurs immobilières monde	22'251'830	-4.1%	-4.1%	0.0%	23'923'431	5.9%
FX Overlay	1'622'966				2'054'921	
Total global (avec couverture de devises)	826'057'968	4.2%	4.2%	0.0%	811'808'289	7.3%
Total global (sans couverture de devises)		3.1%	2.6%	0.5%		7.3%

4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Apports reçus non attribués	0	705
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	1'855'271	3'643'085
Impôt à la source	0	5'816
Engagements divers	61'542	126'240
Total autres dettes	1'916'813	3'775'847

Cotisations ordinaires et autres	CHF 2020	CHF 2019
Cotisations des salariés	3'595'618	3'373'217
Cotisations des employeurs	3'853'889	3'746'489
Total cotisations ordinaires et autres	7'449'507	7'119'706

Frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Administration générale et amortissements	1'443'442	2'293'823
Organe de révision	42'660	55'643
Expert en matière de prévoyance professionnelle	48'061	46'035
Autorité de surveillance	5'374	8'863
Autres honoraires	19'544	7'761
Total frais d'administration	1'559'081	2'412'125

Financement des frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Total frais d'administration	1'559'081	2'412'125
Contributions des assurés aux frais	1'787'882	2'847'882
Résultat (excédent)	228'801	435'757

4.7 Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

Bilan Assurance de risque des chômeurs

ACTIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Placements de la fortune		833'217'242.61	820'452'349.87
Liquidités		6'159'223.12	7'211'704.23
Autres créances		795'459.15	1'188'572.73
Avoirs auprès de tiers		81'649.60	99'139.69
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		150'745.45	435'629.93
Avoirs auprès de destinataires		563'064.10	653'803.11
Placements de capitaux	4.5.2	826'057'967.70	811'808'289.43
Liquidités/Short Duration		166'383'100.39	156'913'090.07
Obligations Suisse		202'275'181.73	209'784'306.91
Obligations Monde		155'441'408.05	152'042'310.95
Actions Suisse		46'588'870.10	44'963'105.88
Actions Monde		118'702'042.66	114'247'269.19
Actions marchés émergents		28'077'289.15	26'205'397.40
Valeurs immobilières Suisse		84'715'279.77	81'674'457.35
Valeurs immobilières Monde		22'251'829.57	23'923'431.16
FX Overlay		1'622'966.28	2'054'920.52
Équipements d'exploitation		204'592.64	243'783.48
Compte de régularisation actif		884'664.74	575'380.50
Total des actifs		834'101'907.35	821'027'730.37

PASSIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements		2'133'045.02	4'115'983.24
Rentes pas encore versées		216'231.72	340'136.67
Autres dettes	4.6	1'916'813.30	3'775'846.57
Compte de régularisation passif		281'915.06	437'816.37
Provisions non techniques		281'533.00	326'902.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		413'347'864.79	439'473'444.76
Capital de prévoyance rentiers	4.4.2	247'333'864.79	250'246'444.76
Provisions techniques	4.4.3	166'014'000.00	189'227'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	66'962'354.10	81'742'060.73
Capital de la fondation, fonds libres		351'095'195.38	294'931'523.27
Capital de la fondation		0.00	0.00
Fonds libres		351'095'195.38	294'931'523.27
Fonds libres (au 01.01.)		294'931'523.27	257'226'044.64
Excédent des produits (+)/des charges (-)		56'163'672.11	37'705'478.63
Total des passifs		834'101'907.35	821'027'730.37

Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	Index	CHF 2020	CHF 2019
Cotisations et apports ordinaires et autres	4.6	7'449'506.85	7'119'705.80
Cotisations des salariés		3'595'618.00	3'373'216.95
Cotisations des employeurs		3'853'888.85	3'746'488.85
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		7'449'506.85	7'119'705.80
Prestations réglementaires		-23'786'319.80	-23'253'504.15
Rentes de survivants		-3'727'002.88	-3'688'976.12
Rentes d'invalidité		-17'927'347.01	-17'467'896.61
Rentes pour enfants		-1'830'221.43	-1'912'155.47
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-301'748.48	-184'475.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-23'786'319.80	-23'253'504.15
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		26'125'579.97	-5'019'444.76
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		2'912'579.97	-14'621'444.76
Dissolution/constitution de provisions techniques		23'213'000.00	9'602'000.00
Résultat net de l'activité d'assurance		9'788'767.02	-21'153'243.11
Résultat net des placements	4.5.3	33'144'438.26	56'125'678.74
Rémunération des placements de capitaux		34'741'456.74	57'592'733.74
Résultat liquidités/Short Duration		-598'633.23	-908'644.04
Résultat Obligations Suisse		551'130.93	2'172'299.85
Résultat Obligations Monde		3'523'433.12	5'542'158.94
Résultat Actions Suisse		1'640'106.21	11'530'343.75
Résultat Actions Monde		14'022'585.89	26'310'598.39
Résultat actions marchés émergents		2'101'514.59	3'658'687.15
Résultat matières premières		0.00	988'691.87
Résultat valeurs immobilières Suisse		5'762'141.14	6'680'333.50
Résultat valeurs immobilières monde		-663'193.61	1'375'324.05
Résultat FX Overlay		8'402'371.70	242'940.28
Frais de gestion de la fortune		-1'593'197.16	-1'450'367.45
Charges d'intérêts		-3'821.32	-16'687.55
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		45'369.00	39'670.00
Autres produits		566.82	5'129.23
Produits divers		566.82	5'129.23
Autres frais		-36'094.68	-48'370.49
Frais d'administration	4.6	-1'559'080.94	-2'412'125.01
Administration générale et amortissements		-1'462'985.68	-2'301'583.85
Organe de révision/expert en matière		-90'721.37	-101'677.83
Autorités de surveillance		-5'373.89	-8'863.33
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		41'383'965.48	32'556'739.36
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	14'779'706.63	5'148'739.27
Excédent des produits (+) / des charges (-)		56'163'672.11	37'705'478.63

5 CR Contrôle de la réaffiliation

5 CR Contrôle de la réaffiliation

Conformément à l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation/dissolution d'un contrat d'affiliation.

5.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CR		2020	2019
Nombre d'annonces		28'092	24'612
Frais d'administration par annonce	CHF	31.31	49.70

Le nombre d'annonces a augmenté au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente. Cette augmentation peut s'expliquer par les activités de sensibilisation menées par l'institution supplétive auprès des fondations collectives et communes relatives à l'obligation d'annoncer la résiliation d'une affiliation, ainsi que par l'évolution générale des prix, notamment des solutions d'assurance complète pour les fondations collectives et communes. Le contexte économique tendu résultant de la pandémie de COVID-19 a également eu une certaine influence sur l'évolution du nombre d'annonces. Les petites entreprises, en particulier, ont ainsi été contraintes de mettre fin aux contrats de leurs employés et de suspendre leur affiliation d'assurance. Il est fort possible que ces affiliations soient réactivées à une date ultérieure.

5.2 Nature de l'application du but

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche CR.

5.3 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Il n'y a aucun risque actuariel.

5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	962'958	1'188'632
Engagements divers	34'717	64'020
Total autres dettes	997'675	1'252'652

Frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Administration générale et amortissements	860'400	1'206'055
Organe de révision	15'513	12'365
Autorité de surveillance	3'578	4'835
Total frais d'administration	879'491	1'223'255

Financement des frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Couverture du déficit par le Fonds de Garantie LPP	879'763	1'223'311

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour la branche CR sont entièrement pris en charge par le FdG.

5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

Bilan Contrôle de la réaffiliation

ACTIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Placements de la fortune		1'120'552.49	1'461'507.45
Liquidités		100'406.91	65'992.81
Autres créances		917'822.86	1'273'587.70
Avoirs auprès de tiers		38'059.41	50'276.46
Avoirs auprès du Fonds de Garantie		879'763.45	1'223'311.24
Équipements d'exploitation		102'322.72	121'926.94
Compte de régularisation actif		12'846.10	11'505.15
Total des actifs		1'133'398.59	1'473'012.60

PASSIF	Index	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Engagements		997'674.90	1'252'651.58
Autres engagements	5.4	997'674.90	1'252'651.58
Compte de régularisation passif		135'723.69	220'361.02
Capital de la fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+)/des charges (-)		0.00	0.00
Total des passifs		1'133'398.59	1'473'012.60

Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	Index	CHF 2020	CHF 2019
Résultat net des placements		-272.90	-55.93
Charges d'intérêt		-272.90	-55.93
Autres produits		879'763.46	1'223'311.24
Produit de prestations fournies		879'763.45	1'223'311.24
Produits divers		0.01	0.00
Autres frais		0.00	-0.44
Frais divers		0.00	-0.44
Frais d'administration	5.4	-879'490.56	-1'223'254.87
Administration générale et amortissements		-860'400.14	-1'206'055.26
Organe de révision		-15'512.81	-12'365.07
Autorités de surveillance		-3'577.61	-4'834.54
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

6 Annexe Ensemble de la Fondation

6 Annexe Ensemble de la Fondation

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP :

- Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation (p. 17-19)
- Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des domaines CLP/LPP/AC/CR (p. 21-66)
- Annexe Ensemble de la Fondation (p. 68-82)

6.1 Bases et organisation

6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre « 1.1 Tâches ».

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche d'activité LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2^{bis}, LPP).

6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au FdG (numéro d'enregistrement D1 1000).

6.1.3 Indication des actes et des règlements

	En vigueur depuis
Acte de fondation	08.04.2020
Règlement de liquidation partielle	05.12.2019
Règlement sur les placements	21.04.2020
Plan de prévoyance	01.01.2020
Règlement sur les frais	01.01.2018
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2018
Règlement d'organisation	01.10.2018
Règlement sur les provisions techniques	31.12.2020

6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose actuellement de onze membres. Les associations faîtières des employés et des employeurs délèguent dix représentants, et deux représentants sont fournis par l'administration publique, dont un siège est actuellement vacant.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction. Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce.

Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation, les membres de la Direction, ainsi que d'autres collaborateurs choisis de l'institution supplétive.

Représentants des employés

Jorge Serra	Syndicat des services publics (SSP), Zurich, vice-président depuis le 01.01.2020
Aldo Ferrari	Unia, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Lucerne
Dr Gabriela Medici	Union syndicale suisse, Berne
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

Représentants des employeurs

Martin Kaiser	Union patronale suisse, Zurich, président jusqu'au 31.12.2020
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne
Michael Krähenbühl	proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Björn Wertli	GastroSocial, Aarau

Représentants des pouvoirs publics

Dóra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
--------------	---

Comité du Conseil de fondation

Jorge Serra	Présidence
Aldo Ferrari	
Martin Kaiser	
Henrique Schneider	

Comité de placement

Martin Kaiser	Présidence
Urs Masshardt	
Henrique Schneider	
Jorge Serra	

Direction / Secrétariat

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse

Fondation institution supplétive LPP	Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zurich
--------------------------------------	--------------------------------------

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport de gestion.

6.1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Prevanto SA, Bâle, partenaire contractuel

Patrick Spuhler, expert exécutif

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Peter Stalder, réviseur responsable

Contrôleur des investissements

PPCmetrics SA, Zurich

Dr Andreas Reichlin, partenaire

Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2 Membres actifs et rentiers

6.2.1 Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3 Nature de l'application du but

6.3.1 Explications des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan :

- Conversion des monnaies : cours à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, engagements : valeur nominale
- Titres et fonds immobiliers cotés : valeur de marché ; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- Prêts (à court terme) : valeur nominale, intérêts courus inclus
- Prêts (à long terme) : valeur vénale, intérêts courus inclus
- Parts de fonds et de fondations de placement : valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- Immobilisations corporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Immobilisations incorporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Capitaux de prévoyance assurés actifs : correspondent aux avoirs d'épargne des assurés

6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Au cours de l'année sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas été modifiés.

6.5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	17'489'830'861	15'841'179'843
Réserve de fluctuation de valeur	1'402'580'890	1'454'791'674
Fonds libres	460'764'112	294'931'523
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	19'353'180'864	17'590'908'040
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	110.7%	111.0%

Le degré de couverture a diminué de 0,3 point de pourcentage. Les résultats positifs dans les branches LPP et AC ont été plus que compensés par la réduction du degré de couverture due à la croissance dans le domaine CLP.

6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture des risques de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant droit de vote, des représentants de la Direction, du contrôle des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune sélectionnés. L'institution supplétive met en œuvre les placements dans les valeurs immobilières ainsi que ceux dans les matières premières par l'intermédiaire de fondations de placement et de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts aux collectivités de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par le Secrétariat.

Gestionnaire de fortune	Gestionnaire de fortune	Mise en œuvre
Liquidités/Short Duration	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management SA, Zurich	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, Londres	active
	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres	active
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	active
Obligations Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	conformément aux règles
Obligations monde	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, sous déléguée à Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	obligations d'Etat, conformément aux règles
	DWS International GmbH, Francfort-sur-le-Main	obligations d'entreprises EUR, active
	Payden & Rygel, Los Angeles	obligations d'entreprises USD, active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions monde	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich, sous déléguée à UBS Asset Management (UK) Ltd., Londres	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	indexée
Matières premières	Vontobel Asset Management S.A., Luxembourg	conformément aux règles
	FundLogic SAS (Morgan Stanley), Paris	conformément aux règles
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc, Windsor	passive

Tous les gérants de fortune sont agréés par la FINMA ou soumis à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive instaure des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les gérants de fortune nommés au préalable gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ces fonds. La fonction de direction des AEIS Institutional Funds est assurée par FundPartner Solutions (Suisse) SA.

Fin 2020, les fonds suivants étaient opérationnels :

Fonds

AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund – CHF Obligationen

AEIS Institutional Fund – Obligationen Global

AEIS Institutional Fund – Aktien Schweiz

AEIS Institutional Fund – Aktien Global

Ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance de la FINMA. Dans sa fonction de direction de fonds, FundPartner Solutions (Suisse) SA surveille le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

Conseiller en placement et autres prestataires

Organisation	Dienstleistung
Banque Pictet & Cie SA, Genève	Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds
FundPartner Solutions (Suisse) SA, Genève	Direction de fonds des AEIS Institutional Funds
Ethos Services AG, Genève	Conseil pour le droit de vote

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats sont conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et FundPartner Solutions (Suisse) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre FundPartner Solutions (Suisse) SA et l'institution supplétive. Ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats sont conclus directement avec les institutions afférentes.

Le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2020	CHF 2019
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1'454'791'675	835'099'264
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-52'210'784	619'692'410
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	1'402'580'891	1'454'791'674
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)	1'637'304'202	2'216'278'922
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-234'723'312	-761'487'248

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la Fondation se décompose comme suit :

Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Déficit de la réserve branche CLP	0	-506'362'900
Déficit de la réserve branche LPP	-234'723'312	-255'124'349
Déficit de la réserve branche AC	0	0
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-234'723'312	-761'487'248

6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie¹	Marges Min.¹	Marges Max.¹	Valeur marchade CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchade CHF 31.12.2019	Quote-part effective
Liquidités/Short Duration	48.8%	36.8%	60.5%	9'279'449'252	48.1%	6'735'710'658	37.8%
Obligations Suisse	17.8%	15.3%	20.4%	3'424'350'100	17.8%	3'518'388'159	19.7%
Obligations Monde	13.5%	11.5%	15.5%	2'490'455'456	12.9%	2'802'498'800	15.7%
Actions Suisse	3.4%	1.6%	4.4%	724'123'364	3.8%	840'369'993	4.7%
Actions Monde	6.5%	4.5%	8.5%	1'393'141'515	7.2%	2'001'133'397	11.2%
Actions marchés émergents	1.2%	0.2%	2.2%	300'452'343	1.6%	321'598'148	1.8%
Valeurs immobilières Suisse	7.6%	2.8%	10.4%	1'406'399'363	7.3%	1'317'319'610	7.4%
Valeurs immobilières monde	0.4%	0.2%	2.2%	74'248'839	0.4%	79'883'017	0.4%
Matières premières	0.7%	0.2%	1.3%	177'140'403	0.9%	203'586'227	1.1%
FX Overlay				18'841'981	0.1%	38'794'841	0.2%
Total placements de capitaux				19'288'602'617	100.0%	17'859'282'850	100.0%
Autres actifs				327'961'558		310'693'049	
Total du bilan				19'616'564'175		18'169'975'899	
Dont placements alternatifs	0.7%	0.2%	6.1%	438'422'082	2.3%	359'146'588	2.0%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	0.7%	0.2%	1.5%	177'140'403	0.9%	203'586'227	1.1%
Autres placements alternatifs ²	0.0%	0.0%	4.8%	261'281'679	1.4%	155'560'361	0.9%

¹ pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches.

² placements des catégories Liquidités/Short Duration, Obligations Suisse, Obligations Monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement ont été respectées tout au long de l'exercice 2020.

Composition de la catégorie de placements Liquidités / Short Duration	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Catégorie de placements Liquidités / Short Duration	9'279'449'252	6'735'710'658
AEIS Institutional Fund - Short Duration (CHF hedged)	7'314'485'382	5'235'932'508
Dépôt à terme, Cash Deposit, Cash	772'649'166	425'917'301
Prêts à des corporations de droit public (durée maximale de 3 ans), y compris les intérêts courus	1'192'314'705	1'073'860'849

Composition de la catégorie de placements Obligations Suisse	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Catégorie de placements Obligations Suisse	3'424'350'100	3'518'388'159
AEIS Institutional Fund - CHF Obligations	3'223'604'575	3'518'388'159
Prêts à des corporations de droit public (durée de 4 à max.12 ans), y compris intérêts courus et réévaluation à la valeur de marché	33'447'779	0
Liquidités et obligations (obligations d'Etat suisses, lettres de gage) hors AEIS Institutional Funds	167'297'746	0

Catégorie de placement selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2020	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2019	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	1'853'273'891	9.6%	31.12.2019	9.1%	50.0%
Actions	2'352'421'968	12.2%	3'058'606'573	17.1%	50.0%
Valeurs immobilières	1'537'510'558	8.0%	1'493'339'519	8.4%	30.0%
Valeurs immobilières monde ¹	121'537'862	0.6%	163'822'497	0.9%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	438'422'082	2.3%	359'146'588	2.0%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	13'106'974'118	68.0%	11'315'401'143	63.4%	100.0%
Total placements de capitaux	19'288'602'617	100.0%	17'859'282'850	100.0%	
Devises étrangères non assurées	988'013'596	5.1%	1'176'114'274	6.6%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classés dans la catégorie de placement Actions Monde et marchés émergents.

6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements	Engagement (CHF) augmentation/diminution CHF 31.12.2020	CHF Valeur marchande
FX Overlay		
Acheter CHF	3'400'848'435	18'841'981
Vendre devises étrangères	-3'382'006'454	
Total		18'841'981

Au cours de l'année sous revue, des opérations à terme sur les devises ont été effectuées pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux et opérations à terme sur les devises font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements / Véhicule de placement	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Valeurs immobilières Suisse/Akara Swiss Diversity Property Fund	0	5'000'000
Valeurs immobilières Suisse/Fondation de placement Swiss Life « Immobilier Suisse Age et Santé »	5'016'000	0

Un engagement de capital d'un peu plus de 5 millions de francs provenant de la participation à une augmentation de capital d'une fondation de placement immobilier de Swiss Life était encore en cours fin 2020. L'engagement de capital auprès du fonds immobiliers Akara de l'année précédente a été retiré au cours de l'année sous revue.

6.6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Securities Lending	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Titres prêtés	6'682'737	8'799'009
Garanties	7'241'113	9'369'795
Recettes de prêts de titres	51'053	186'382

Au cours de l'année sous revue, les recettes des prêts de titres n'ont même pas atteint un tiers du chiffre de l'année précédente. Pour des raisons de sécurité, Pictet & Cie a suspendu les prêts de titres pendant le confinement lié à la pandémie au printemps 2020. En général, les meilleurs rendements des prêts de titres sont enregistrés au cours de la saison des dividendes du printemps.

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse).

6.6.8 Explications du résultat net des placements

Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la fondation	2020	2019
Prévoyance professionnelle	4.1%	8.0%
Comptes de libre passage	0.4%	5.2%
Assurance risque pour chômeurs	4.2%	7.3%
Total/Ensemble de la fondation	1.1%	5.7%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

Performance par Catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2020	2020 Performance	2020 Benchmark	2020 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2019	2019 Performance
Liquidités/Short Duration	9'279'449'252	-0.4%	-0.8%	0.4%	31.12.2019	-0.6%
Obligations Suisse	3'424'350'100	0.3%	1.2%	-0.9%	3'518'388'159	0.9%
Obligations Monde	2'490'455'456	2.2%	0.3%	1.9%	2'802'498'800	4.0%
Actions Suisse	724'123'364	3.6%	3.8%	-0.2%	840'369'993	30.2%
Actions Monde	1'393'141'515	6.1%	5.9%	0.2%	2'001'133'397	25.9%
Actions marchés émergents	300'452'343	8.2%	8.0%	0.2%	321'598'148	16.1%
Valeurs immobilières Suisse	1'406'399'363	10.2%	9.4%	0.8%	1'317'319'610	15.3%
Valeurs immobilières monde	74'248'839	-4.1%	-4.1%	0.0%	79'883'017	5.8%
Matières premières	177'140'403	-7.1%	-17.6%	10.5%	203'586'227	16.0%
FX Overlay	18'841'981				38'794'841	
Total global (avec couverture de devises)	19'288'602'617	1.1%	0.0%	1.1%	17'859'282'850	5.7%
Total global (sans couverture de devises)		0.4%	-0.9%	1.3%		5.7%

Un aspect frappant du résultat des placements est la différence positive entre la performance réalisée et le benchmark. La principale raison en est la gestion basée sur des règles de la pondération des actions. Par rapport au benchmark de la stratégie, cela a conduit à une sous-pondération des actions pendant le marché baissier et à une surpondération pendant la reprise qui a suivi. L'écart de performance positif dans les matières premières, où les fonds ont perdu beaucoup moins de valeur que le benchmark, a également eu un impact sur le résultat global. En revanche, l'écart positif de 2,0 % sur les obligations monde n'a pratiquement pas eu d'impact sur le résultat global, car il est dû à une allocation différente des devises qui a été compensée par la couverture des risques de change de la gestion overlay.

6.6.9 Explications des frais de gestion de la fortune

Indicateurs de frais des placements collectifs / Pourcentage des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	CHF 2020	CHF 2019
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	12'673'107	13'881'499
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	11'477'041	10'430'898
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	24'150'148	24'312'397
Pourcentage à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.13%	0.14%

Taux de transparence en matière de frais	CHF 31.12.2020	CHF 31.12.2019
Total des placements de capitaux	19'288'602'617	17'859'282'850
Dont		
Placements transparents	19'288'602'617	17'859'282'850
Placements transparents selon art. 48a, al 3, OPP2	0	0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0%	100.0%

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente. Les économies d'échelle dues à la croissance des actifs et la renégociation des frais avec les différents gestionnaires de fortune ont entraîné une réduction du taux TER (total expense ratio) de 0,14 % à 0,13 %.

6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport de gestion, au chapitre 3.

6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	CHF 2020	CHF 2019
Administration générale et amortissements	28'937'260	30'379'827
Organe de révision	170'641	206'084
Expert en matière de prévoyance professionnelle	96'122	92'070
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	48'097	126'292
Total frais d'administration	29'377'120	30'929'274

6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'existe aucune demande de l'autorité de surveillance.

6.9 Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1 Liquidations partielles

Il n'y a pas eu de versements de liquidations partielles au cours de l'exercice 2020.

6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec la Banque Pictet & Cie SA pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès de la Banque Pictet & Cie. SA, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.

6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Il s'agit d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et décisions de cotisations. D'autre part, il s'agit aussi souvent de plaintes auprès des tribunaux cantonaux administratifs et des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité faisaient l'objet de contestations provenaient de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours au 31.12.	Nombre 2020	Nombre 2019
Affiliations d'office	16	6
Décisions de cotisations	9	12
Actions en exécution de prestations	38	44
Encaissements	6	4
Total procédures judiciaires en cours	69	66

6.9.4 Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme se sont élevés à 14,0 millions de francs (année précédente 16,7 millions de francs).

6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucune observation.

Zurich, le 1^{er} avril 2021

Fondation institution supplétive LPP

Président du Conseil de fondation jusqu'au 31 décembre 2020



Martin Kaiser

Président du Conseil de fondation depuis le 1^{er} janvier 2021



Lukas Müller-Brunner

Directeur



Marc Gamba

7 Rapport de l'organe de révision

7 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 7 avril 2021

BDO SA

Peter Stalder
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Helene Lüscher
Expert-réviseur agréé

8 Lexique et liste des abréviations

8 Lexique et liste des abréviations

8.1 Lexique

Asset-Liability Management (ALM)	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
Marché baissier	Un marché baissier est caractérisé par une baisse persistante du prix des actions sur le marché boursier.
Avoir du compte de vieillesse obligatoire LPP	Avoir du compte de vieillesse qui correspond aux prestations légales prescrites par la LPP.
Matières premières	Matières premières standardisées et négociées en bourse, telles que le pétrole brut, les métaux précieux et les produits agricoles.
Degré de couverture (effectif)	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation passifs, des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation) et des provisions non techniques.
Degré de couverture (théorique)	Le degré de couverture théorique correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
Futures	Les futures sont des opérations à terme standardisées qui sont négociées en bourse. Ils représentent un accord juridiquement contraignant entre deux parties, lesquelles s'engagent à négocier un bien à un prix prédéfini à une date future.
Global Custodian	Le Global Custodian assume la garde fiduciaire et la gestion administrative des placements en titres.
Marché haussier	Un marché haussier est caractérisé par une hausse persistante du prix des actions sur le marché boursier.
Securities Lending	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.
Avoir-épargne	L'avoir-épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
Taux de frais TER	Le taux de frais TER (Total Expense Ratio) ou total des frais sur encours indique, en pourcentage des placements de capitaux, tous les frais encourus pour la gestion et la garde au cours d'un exercice.
Avoir du compte de vieillesse surobligatoire	Avoirs du compte de vieillesse qui excèdent les prestations légales obligatoires selon la LPP.
Value at risk	La Value at risk est une mesure du risque utilisée dans le domaine des risques financiers. La Value at Risk correspond au montant maximal de pertes qui ne devrait pas être dépassé pour une probabilité donnée sur un horizon temporel donné.
FX Overlay	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. A cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection de titres des gestionnaires de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée « overlay manager ».
Compte complémentaire	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.

8.2 Liste des abréviations

al.	Alinéa
AEIS	Fondation institution supplétive LPP (Stiftung Auffangeinrichtung BVG, Fondation institution supplétive LPP)
RCE	Réserves de cotisations des employeurs
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
ALM	Asset-Liability Management
Art.	Article
AC	Assurance chômage
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
ESG	Environmental Social Governance ; ESG fait référence à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance responsable.
FAR	Fondation FAR : fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
CLP	Comptes de libre passage
IBNR	« Incurred but not reported », provision IBNR : provision pour cas de sinistres annoncés tardivement
LPCC	Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
let.	Lettré/lettre
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
REIT	Real Estate Investment Trust ; il s'agit d'un véhicule de placement fiscalement avantageux pour les investissements dans le marché immobilier.
FdG	Fonds de Garantie LPP
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
CR	Contrôle de la réaffiliation
EPF / OEPL	Encouragement à la propriété du logement/Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

9 Adresses

9 Adresses

Direction / Secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Direction		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	E-mail	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich		

Compétente pour : Toute la Suisse

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Comptes de libre passage		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	Comptepostal	80-13022-7
8050 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour : Toute la Suisse

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), assurance de risque des chômeurs (AC) et contrôle de la réaffiliation (CR)

Agence pour la Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Deutschschweiz
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Tél. 041 799 75 75
PostFinance voir ci-dessous

Compétente pour: AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH
BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)

Agence pour la Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Boulevard de Grancy 39
Case postale 660
1006 Lausanne

Tél. 021 340 63 33
PostFinance voir ci-dessous

Compétente pour: GE, JU, NE, VD,
BE, VS, FR (parties francophones des cantons)

Agence pour la Suisse italienne

Fondazione istituto collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Viale Stazione 36, Stazione FFS
Casella postale
6501 Bellinzona

Tél. 091 610 24 24
PostFinance voir ci-dessous

Compétente pour: TI, GR (parties italophones des cantons)

Comptes PostFinance

Compte postal pour AC

Postkonto 30-448355-4
BIC/SWIFT POFICHBEXX
IBAN CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP

Postkonto 25-496891-7
BIC/SWIFT POFICHBEXX
IBAN CH16 0900 0000 2549 6891 7

Valable pour : Toute la Suisse

Fondation institution supplétive LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
8050 Zurich